

CONTRAT DE RELANCE

ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

ANNEXE N°1
Diagnostic de territoire
Orientations stratégiques
novembre 2021



<p>REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE</p>		<p>AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES</p>

Partie 1

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE



PREAMBULE METHODOLOGIQUE

Rappel du cadre réglementaire

Par circulaire du 20 novembre 2020, le Gouvernement a souhaité que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle de la communauté de communes des Terres d'Auxois autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation de projets résilients et durables. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026.

La méthode et le calendrier d'élaboration du diagnostic de territoire

Le diagnostic de territoire de la communauté de communes des Terres d'Auxois est établi à partir de données issues de divers diagnostics récemment conduits sur le territoire et complété de données récentes qui ont servi de socle au présent diagnostic.

Les données thématiques ont été élaborées en concertation avec les responsables de services de la communauté de communes des Terres d'Auxois et leur réseau partenarial.

Des réunions de concertation avec l'ensemble des élus et les représentants de la société civile ont permis de dégager les forces et faiblesses du territoire. (Annexe 1)

L'élaboration du diagnostic de territoire a été conduite en **octobre et novembre 2021**.

La gouvernance

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire n°6231/SG du 20 novembre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

Pour chaque contrat, un comité de pilotage est créé. Il réunit à la fois les signataires et les partenaires du contrat (acteurs socio-économiques intéressés, société civile, citoyens) et se charge de le faire vivre.

Dès la signature du contrat, le comité de pilotage valide les fiche-actions lorsque les projets sont jugés mûrs et que les financements associés sont connus. Les autres projets figurent sous la forme de fiches-projets, amenées à évoluer en fiches-actions tout au long de la vie du contrat.

Une équipe projet locale, composée à parité entre le représentant de l'État, ses opérateurs partenaires et la ou les collectivité(s) signataire(s), est en charge du pilotage opérationnel et stratégique du contrat. Elle communique régulièrement sur l'avancée des actions engagées.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la communauté de communes des Terres d'Auxois ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires de Bourgogne-Franche-Comté, de la Présidente du Conseil Régional, du Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or, des quatre maires des principaux bourgs (Semur-en-Auxois, Vitteaux, Epoisses et Précý-sous-Thil), de la directrice responsable du pilotage du CRTE, de la cheffe de projet du CRTE, de la Présidente du SESAM, du directeur de l'école de musique et de danse de l'Auxois-Morvan, de la Présidente du SIVOS de Précý sous Thil, du Président du SICECO, du Président du Pays Auxois-Morvan, du directeur du Parc Naturel Régional du Morvan, des services de la CAF, de la mission locale, de Pôle Emploi, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la communauté de communes des Terres d'Auxois. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Les membres associés seront :

- Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Montbard,
- La directrice responsable du pilotage du CRTE,
- La cheffe de projet,
- Les maires des quatre bourgs identifiés dans le diagnostic,
- La chargée de mission « petites villes de demain »

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Les indicateurs de suivi

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action et les indicateurs de suivi sont indiqués.

LES PRINCIPALES SOURCES MOBILISEES

Capitalisation des diagnostics existants :

- Convention Territoriale globale – portrait social (cabinet COMPAS - septembre 2020)
- Diagnostic de secteur – charte des aînés (2021 - en cours)
- Schéma de développement touristique (cabinet ID tourisme – 2018)
- Etude d'optimisation du service public d'élimination des déchets (cabinet AJBD -2019)
- Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA – 2022 – 2027- réalisé en 2021)
- Diagnostic préalable à la détermination d'une stratégie alimentaire territoriale (2021 – en cours)
- Contrat de territoire du PETR du Pays Auxois Morvan (2018-2020)
- Observatoire des Territoires – ANCT – Rapport et portrait
- Données INSEE
- Les chiffres clés de la communauté de communes des Terres d'Auxois (2020)
- Diaporama SMBVA de la réunion des Présidents d'EPCI adhérents au SMBVA
- Présentation du diagnostic et des pistes de scénarios pour la revitalisation du centre-bourg d'Epoisses – juillet 2021
- Votre portrait de territoire – Vitteaux – Banque des territoires – Petites Villes en Données
- Votre portrait de territoire – Semur-en-Auxois – Banque des territoires – Petites Villes en Données
- Analyse des besoins sociaux – Synthèse finale - Commune de Semur-en-Auxois – Cabinet COMPAS 2017
- Echanges autour du développement urbain de la ville de Semur-en-Auxois – CAUE – Octobre 2019
- Protocole de préfiguration signé le 23 juillet 2021
- Carte communale de Précy-sous-Thil – Rapport de présentation – Septembre 2019
- Projet de territoire pour la gestion de l'eau Serein et Armançon – Projet de rapport d'état des lieux – septembre 2021

SOMMAIRE

Introduction :

Préambule méthodologique	p 3
Gouvernance et comité de pilotage	p 4
Comité technique	p 5
Indicateurs de suivi	p 6
Sources mobilisées	p 7
Sommaire	p 8 -9
Contractualisations, partenaires et programmes de l'Etat	p 10 – 14
Présentation du territoire et de ses principaux marqueurs	p 15 – 18
Compétences de la CCTA	p 19 – 20
Données démographiques du territoire	p 21 - 22
1. <u>Diagnostic par tranches d'âges</u>	
♦ Enfance	p 22
♦ Jeunesse	p 23
♦ Familles	p 24
♦ Séniors	p 24
2. <u>Accès aux services</u>	
♦ Santé	p 25
♦ Populations fragiles	p 26
♦ Numérique	p 26 - 27
3. <u>Activités économiques du territoire</u>	
♦ Emploi	p 29
♦ Entreprises	p 31
♦ Zones Artisanales	p 32
♦ Tourisme	p 33
♦ Niveau de vie	p 34
4. <u>Une population qui se renouvelle et des besoins qui évoluent</u>	
♦ L'habitat	p 34
♦ Zoom sur la commune de Semur-en-Auxois	p 35 - 37
♦ Zoom sur la commune de Vitteaux	p 38
♦ Zoom sur la commune d'Epoisses	p 39
♦ Zoom sur la commune de Précy-sous-Thil	p 40 à 42
5. <u>Développement durable</u>	
♦ Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments	p 43
♦ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports : mobilité verte et promouvoir les démarches pour réduire les consommations énergétiques du secteur résidentiel	p 44 – 46
♦ Viser l'autonomie énergétique du territoire en développant les énergies renouvelables décarbonnées	p 47 - 49
♦ Préserver la ressource en eau	p 49 à 51
♦ Préserver et reconquérir la biodiversité	p 52 à 53
♦ Evoluer vers l'agroécologie et une alimentation saine et locale	p 53 - 54
♦ Développer l'économie circulaire et le recyclage des déchets	p 54 - 56

Orientations stratégiques

- | | |
|--|-----------|
| Orientation 1 : Un territoire où il est aisé de travailler | p 58 – 61 |
| Orientation 2 : Un territoire avec des services de première nécessité de qualité en proximité | p 62 – 65 |
| Orientation 3 : Un territoire connu et reconnu comme un territoire où il fait bon vivre | p 66 - 70 |

Contractualisations, partenaires et programmes de l'Etat

Le territoire de la communauté de communes des Terres d'Auxois a souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation en signant le **protocole de préfiguration le 23 juillet 2021**.

EUROPE – Programme LEADER 2014-2023 :

Le programme LEADER soutient les projets locaux initiés dans le cadre de stratégies intégrées construites par les acteurs du territoire rural. Le programme LEADER couvre l'intégralité de la communauté de communes des Terres d'Auxois.

ETAT - Petites Villes de demain : Le programme « petites villes de demain » vise à donner aux élus de communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le dispositif « petites villes de demain » contribue à l'amélioration des conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires ruraux et se fixe pour objectif l'accompagnement des territoires vers des dynamiques respectueuses de l'environnement. Les communes de Semur-en-Auxois et Vitteaux sont inscrites dans ce programme. La convention d'adhésion au programme « petites villes de demain » a pour objet d'acter l'engagement des collectivités, de l'Etat et du Conseil Départemental de Côte-d'Or. Elle engage les collectivités bénéficiaires à élaborer et à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation.

LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE : La signature du contrat de territoire 2018-2020 favorise le développement régional équilibré. La politique contractuelle engagée vise à une cohésion territoriale et s'appuie sur des axes stratégiques régionaux dont l'accueil de nouveaux actifs et de population et le renforcement de l'attractivité, la transition énergétique territoriale, le renforcement du maillage des pôles (villes et bourgs centres) et leurs centralités, la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain.

Transfert de la compétence autorité organisatrice de la mobilité à la CCTA (excepté transport scolaire) depuis le 1^{er} juillet 2021.

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA COTE-D'OR : La signature d'un contrat CAP 100 % Côte-d'Or s'est concrétisée en janvier 2020. Ce contrat a pour objet de définir les objectifs opérationnels d'aménagement et d'équipement du territoire de la communauté de communes des Terres d'Auxois.

Les projets prioritaires inscrits dans ce dispositif sont les suivants :

- Réhabilitation de la piscine de Vitteaux ;
- Rénovation de la piscine d'Epoisses ;
- Réhabilitation du VVF de Flée ;
- Aménagement du lac de Pont ;
- Réhabilitation de locaux à destination du siège communautaire à Semur-en-Auxois ;
- Réhabilitation de la Ferme du Hameau ;
- Réhabilitation du gymnase de Vitteaux.

Le conseil départemental de la Côte-d'Or s'est engagé en 2020 à soutenir les filières locales à travers une charte de réalisation d'un projet alimentaire territorial (PAT). La communauté de communes des Terres d'Auxois a marqué sa volonté de

s'inscrire dans cette démarche en faveur d'une politique alimentaire cohérente et structurante de la Côte-d'Or.

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : En mai 2021, la CCTA a signé la convention territoriale globale qui repose sur une convention-cadre politique et stratégique permettant d'élaborer et de mettre en oeuvre un projet social de territoire partagé. L'objectif de la Caf et des partenaires est de co-piloter et structurer les politiques familiales et sociales territoriales avec les collectivités territoriales et tous les acteurs locaux sur chaque champ d'intervention, dans une logique de développement de l'offre et d'investissement social.

AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES – ANCT Elle assure d'abord un rôle de « fabrique à projets » pour permettre aux collectivités de mener à bien leurs projets. L'Agence nationale de la cohésion des territoires facilite l'accès des collectivités locales aux ressources nécessaires pour concrétiser leurs projets : ingénierie technique et financière, partenariats, subventions.

FRANCE SERVICES : France Services est un lieu où toute personne peut bénéficier d'un **accompagnement dans ses démarches administratives du quotidien**. Les agents présents ont pour mission l'accueil et l'information, la **mise en relation avec le bon partenaire** en fonction du besoin, l'aide à la complétude des **dossiers administratifs** ou à l'utilisation des **outils numériques**. La structure France Services a été labellisée le 1^{er} janvier 2020. Un espace France Services est présent au CCAS de la commune de Semur-en-Auxois. Des permanences sur rendez-vous sont organisées à Précy-sous-Thil et Vitteaux. Un projet d'aménagement d'une structure France Services est en cours de réflexion sur la commune de Vitteaux. Les partenaires signataires de ce dispositif sont : Finances publiques, Pôle Emploi, l'assurance retraite, CICAS, MSA, CAF, CPAM, La Poste, la justice, l'Agence National des Titres Sécurisés, SUEZ, Adosphère, Orvitis, le Conseil Départemental, ma commune ma santé, présence verte et la mission locale.

ESPACES NUMERIQUES : Depuis le 1^{er} juillet 2021, la CCTA a recruté, dans le cadre de l'appel à projet de l'Etat, un **conseiller numérique** dont la mission est de proposer un accompagnement au numérique, au plus près du territoire. Un second conseiller numérique a été recruté dans le cadre du même appel à projet et pour une mission identique par le CCAS de Semur-en-Auxois, il anime l'espace numérique situé dans les locaux du centre social.

Les missions du conseiller numérique viennent en complément des missions de France Services. Le conseiller numérique crée et anime des ateliers numériques pour initier et former les concitoyens au numérique.

LA MISSION LOCALE : la Mission locale accompagne les jeunes de 16 à 26 ans, la scolarité étant obligatoire jusqu'à 16 ans.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DE PRECY-SOUS-THIL :

Le SIVOS de Précy-sous Thil accueille 3 sections de classes maternelles allant de la toute petite section à la grande section. Il regroupe 68 enfants. Le bâtiment a été créé en 1999. Le SIVOS regroupe 14 communes membres: Aisy-sous-Thil, Le Val Larrey, Brianny, Dompierre en Morvan, Fontangy, Marcigny-sous-Thil, Montigny-Saint-Barthélémy, Nan-sous-Thil, Noidan, Précy-sous-Thil, Roilly, Thostes, Vic sous Thil, Lacour d'Arcenay.

PAYS AUXOIS MORVAN : Syndicat mixte regroupant 6 communautés de communes, celles du Montbardois, de Saulieu, du Pays d'Alésia et de la Seine, du Pays d'Arnay-Liernais, d'Ouche et Montagne, et des Terres d'Auxois, c'est un espace de concertation entre ces EPCI.

Son territoire s'étend sur 211 communes, 2 581 km² et rassemble 58 497 habitants.

Territoire d'industrie - Ce dispositif vise à apporter, dans et par les territoires, des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie : développement des compétences dans le bassin d'emploi, mobilité des salariés, disponibilité du foncier pour s'implanter ou s'agrandir. L'initiative « Territoires d'industrie », s'inscrit dans une stratégie de l'Etat de reconquête industrielle et de développement des territoires. Rassembler les pouvoirs publics et les industriels d'un même territoire pour concentrer les moyens d'action et apporter des solutions aux besoins identifiés est une nouvelle approche qui repose sur trois principes :

- Un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir nos entreprises sur les territoires à forts enjeux industriels.
- Un principe de gestion décentralisée : les projets devront d'abord être gérés et animés par les acteurs locaux : acteurs industriels, maires, présidents d'EPCI, avec un pilotage au niveau de la Région.
- Un principe de concentration des moyens : ces moyens sont à la fois financiers, avec plus d'un milliard d'euros de financements orientés en priorité vers ces territoires, administratifs, techniques et humains.

Les projets de développement des Territoires d'industrie se structurent autour de 4 axes : l'attractivité, le recrutement, l'innovation et la simplification.

Plusieurs entreprises de la communauté de communes ont bénéficié de ce dispositif qui concerne les communautés de communes du Montbardois, de Saulieu, de la COPAS et la CCTA.

GENDARMERIE : Le maintien des services de gendarmerie sur les territoires ruraux est aujourd'hui un enjeu majeur pour la sécurité des administrés. La CCTA est propriétaire de la caserne de gendarmerie de Précy-sous-Thil.

SYNDICAT DES EAUX ET DE SERVICES AUXOIS MORVAN - SESAM : Cet établissement public de coopération intercommunale (EPCI) au service des usagers est composé de **95 communes** situées sur 4 Communautés de Communes : Communauté de Communes des Terres d'Auxois (76 communes), Communauté de Communes du Montbardois (6 communes), Communauté de Communes du Pays

d'Alésia et de la Seine (2 communes), Communauté de Communes de Saulieu (11 communes)

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE COTE-D'OR - SICECO -

Créé en 1947, le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, est un syndicat mixte fermé. Il regroupe 675 communes et 18 EPCI à fiscalité propre de Côte-d'Or. Propriétaires des réseaux électriques moyenne et basse tension, les communes lui ont délégué l'organisation du service public de distribution et de fourniture de l'électricité. D'autres activités relèvent de la compétence du SICECO, à savoir, la distribution publique de gaz naturel, l'éclairage public, la distribution publique de chaleur et de froid, les économies d'énergies et énergies renouvelables, les bornes de recharge pour véhicules électriques, la cartographie et service d'information géographique, la technologie de l'information et de la communication et les communications électroniques.

ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE SEMUR-EN-AUXOIS :

La CCTA a intégré l'intérêt communautaire de l'école de musique dans son champ de compétence optionnelle au titre de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des équipements culturels. L'école de musique est un syndicat mixte, présent sur le territoire de la CCTA avec deux implantations, une à Semur-en-Auxois et une à Précy-sous-Thil. Inscrite dans le paysage territorial depuis plus de 20 ans, l'école de musique dénombre plus de 300 inscrits et bénéficie d'un rayonnement supracommunal.

POLE EMPLOI ET COHESION TERRITORIALE - DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES :

Cette entité administrative est compétente en matière de politiques de cohésion sociale, de développement de l'emploi, d'insertion sociale et professionnelle, d'hébergement et d'accès et de maintien dans le logement et de politiques du travail, avec notamment l'Inspection du Travail.

- **L'AGENCE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE :** l'ADEME assure l'animation et participe au financement de la recherche et de l'innovation, à la constitution et à l'animation de systèmes d'observation pour mieux connaître l'évolution des filières ; L'information et la sensibilisation des publics sont des conditions essentielles de réussite des politiques environnementales, l'ADEME met en œuvre des campagnes de communication pour faire évoluer les mentalités, les comportements et les actes d'achat et d'investissement ; Elle assure un rôle de conseil pour orienter les choix des acteurs socio-économiques et élabore des outils et méthodes adaptés à leurs attentes. La diffusion directe par des relais de conseil de qualité est une composante majeure de la mise à disposition de son expertise ;
- L'Agence déploie des types de soutiens financiers gradués et favorise la mise en œuvre de références régionales et nationales.

LE PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN : L'organisme de gestion d'un parc est un syndicat mixte. Il réunit les communes classées et partenaires, les communautés de communes, les départements, la région, du territoire classé. Les représentants de l'État participent aux décisions du syndicat mixte.

Avec l'aide d'une équipe de techniciens, il applique les orientations de sa charte validée par l'ensemble de ses membres. L'équipe de techniciens est composée d'une

cinquantaine de personnes, spécialisées dans les différents domaines d'intervention du parc, exemples : l'agriculture, le tourisme, la forêt, l'environnement, la culture, etc. Le Parc apporte un appui pratique en accompagnement gratuit de projets, dès qu'ils émergent, et en particulier dans les domaines tels que l'urbanisme, le conseil et l'expertise sur les grands projets des collectivités (chaufferie, travaux et aménagements), sur les manifestations locales, les animations d'ateliers, il coordonne également la promotion de la destination touristique du Morvan.

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement – CAUE - est un organisme de conseil, de sensibilisation, de formation et d'information dans les domaines de l'architecture, du patrimoine, de l'urbanisme, du paysage, de tout ce qui touche au cadre bâti. Un travail a été mené avec la commune d'Epoisses pour la revitalisation de son centre-bourg.

Contrat de relance et de transition écologique

Communauté de communes des Terres d'Auxois

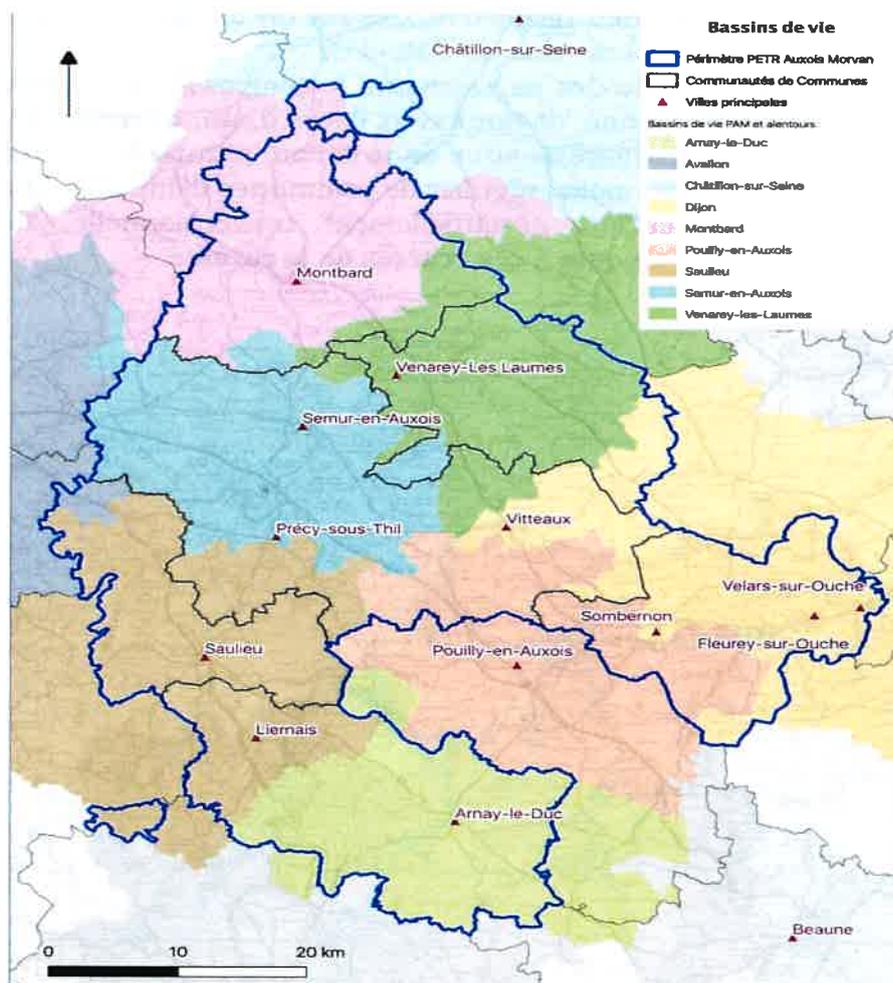
Présentation du Territoire et de ses principaux marqueurs

La communauté de communes des Terres d'Auxois résulte de la fusion des ex-communautés de communes du Sinémurien, de celle de Vitteaux et celle de la Butte de Thil, au 1^{er} janvier 2017. Elle est organisée autour de 4 bassins de vie principaux, Semur-en-Auxois, Vitteaux, Epoisses et Précy-sous-Thil. Elle regroupe 76 communes sur une superficie de 770,2 km² et compte près de 16 000 habitants. Avec une densité de population de 20,7 habitants au km², le territoire de la communauté de communes des Terres d'Auxois est un territoire rural. La CCTA est la 2^{ème} intercommunalité la plus vaste de Côte-d'Or.

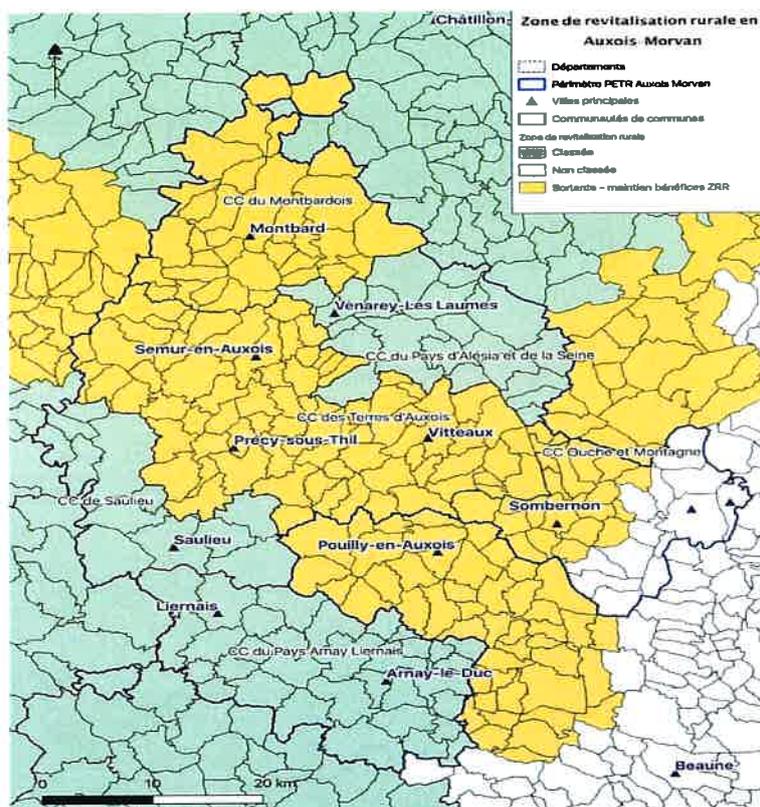
Le territoire est rural en vertu des paysages qui le composent et qui résultent de la combinaison d'un relief vallonné, de nombreux cours d'eau, d'étangs, de lacs, d'îlots forestiers (une partie du territoire se situe dans le Parc naturel régional du Morvan), ainsi qu'un maillage plus ou moins régulier de communes d'importances variables. La présence d'une agriculture essentiellement conventionnelle, tournée vers l'élevage et la polyculture, s'ajoute à ces critères de la ruralité.



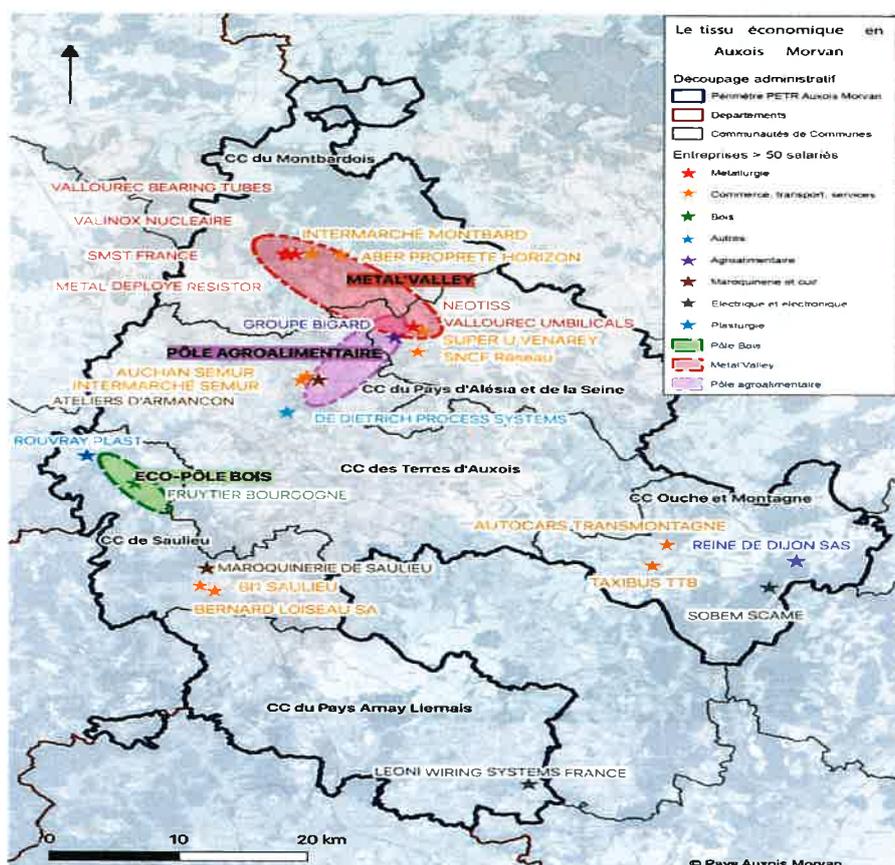
Il importe d'ajouter que la communauté de communes des Terres d'Auxois fait partie du **Pays de l'Auxois Morvan**, lequel bénéficie du label « **Pays d'Art et d'Histoire** » qui qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation, de soutien à la qualité architecturale du cadre de vie.



La communauté de communes des Terres d'Auxois est classée en **Zone de Revitalisation Rurale** jusqu'au 31 décembre 2022.



Son tissu économique est fortement marqué par le secteur de l'administration publique, santé, enseignements, action sociale puisqu'il représente 44 % des emplois du territoire.



La communauté de communes des Terres d'Auxois dispose d'un patrimoine historique et culturel riche qui est source d'attractivité touristique. La CCTA concentre 156 établissements d'hébergement touristiques ainsi que trois aires de camping et deux aires de camping-car.

La commune de Semur-en-Auxois est reconnue site patrimonial remarquable. Elle est dotée à ce titre d'un **Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)**, qui s'applique sur une large partie du territoire communal, elle est également couverte sur le reste de son territoire d'un PLU.

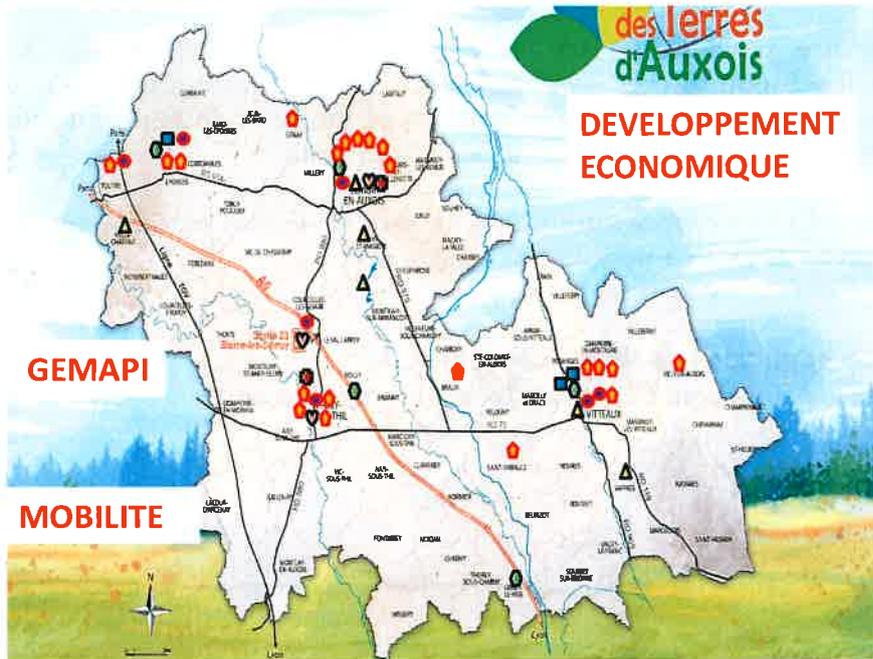
Des sites, équipements ou réalisations culturels sont disséminés sur le territoire, parmi lesquels il est loisible de mentionner le théâtre et le musée de Semur-en-Auxois, le centre culturel Arcade à Sainte Colombe-en-Auxois, le site archéologique de Myard.

La commune de Semur-en-Auxois et le musée de Semur-en-Auxois sont d'ailleurs dans le réseau #EpiquesEpoques.

A noter également que la commune de Pont et Massène mène actuellement une réflexion sur son camping et son aire de service pour camping-car. A ce titre, la MICA et Côte-d'Or tourisme ont été saisis.

Les compétences de la communauté de communes des Terres d'Auxois

- **Développement économique** : 7 zones d'activités, aides aux entreprises, espaces numériques, bâtiment loué au GRETA;
- **Promotion du tourisme** : subvention à l'office de tourisme, Lac de Pont, VVF, chemins de randonnées, sites d'escalade et camp de Myard;
- **Action sociale : petite enfance, enfance** : 3 multi-accueils, 2 RAM, 5 accueils extrascolaires, 10 cantines et garderies;
- **Déchets ménagers** : déchets résiduels de tous les ménages, points d'apport volontaire, 5 déchèteries, site de stockage des inertes à Semur;
- **Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)** ;
- **Autorité organisatrice de la mobilité**;
- **Portage de repas**;
- **Equipements culturels** : médiathèque à Précy, école de musique, ferme du Hameau;
- **Equipements sportifs** : piscine d'Epoisses, piscine de Vitteaux, gymnase de Vitteaux;
- **Autres équipements** : crématorium, gendarmerie de Précy.



**PROMOTION DU
TOURISME**

**DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE**

**ACTION SOCIALE :
PETITE ENFANCE,
ENFANCE**

GEMAPI

DECHETS MENAGERS

MOBILITE

**EQUIPEMENTS
CULTURELS**

**PORTAGE DE
REPAS**

**EQUIPEMENTS
SPORTIFS**

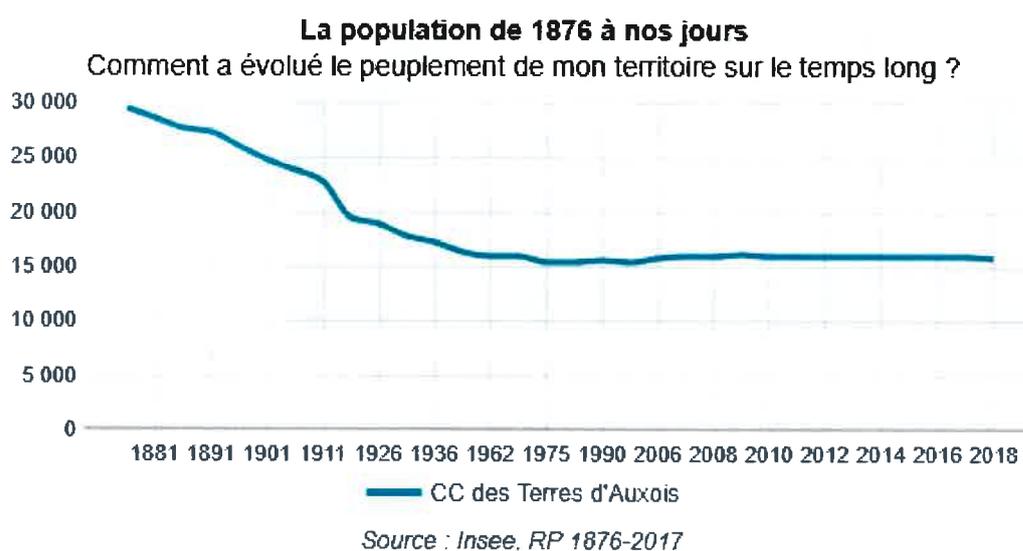
**AUTRES
EQUIPEMENTS**

Données démographiques

Parmi les communes qui composent la CCTA, deux communes possèdent une population supérieure à 1 000 habitants. Semur-en-Auxois compte environ 4 400 habitants et la commune de Vitteaux environ 1 100 habitants. Plusieurs communes possèdent une population inférieure à 40 habitants (Boussesey, Brain, Vesvres ...).

La population du territoire peut se diviser en deux parties avec 45,78 % des habitants vivants dans les 5 communes comptant plus de 400 habitants (Toutry, Epoisses, Vitteaux, Précý-sous-thil et Semur-en-Auxois) et 54,22 % de la population vivant dans les 71 autres communes de moins de 400 habitants.

La CCTA a connu une évolution démographique très stable depuis les années 60, bien que la commune centre ait vu sa population augmenter.



Compte tenu des taux de mortalité (210 décès par an en moyenne, soit 13 décès pour 1 000 habitants) et de la natalité (150 naissances par an en moyenne, soit 10 naissances pour 1 000 habitants) observés sur la CCTA, entre 2012 et 2017, le solde naturel est négatif (- 60 habitants par an) : les décès sont plus nombreux que les naissances.

Le nombre d'habitants de la CCTA devrait rester stable au cours de la prochaine décennie, bien que la composition par tranche d'âge devrait évoluer sous l'effet du vieillissement. Le nombre et la part des séniors de 65-79 ans augmenteront d'ici 2026.

Les proportions des différents types de ménages restent globalement les mêmes au cours du temps, à savoir 60 % des ménages avec famille et 40 % de ménages d'une personne.

La composition familiale a tout de même évolué en dix ans avec une augmentation des ménages d'une personne ce qui engendre des besoins plus importants en petits logements. Les couples avec ou sans enfants représentent la part la plus importante des ménages avec une diminution des couples avec enfants de 2007 à 2017.

Depuis les années 1960, la taille moyenne des ménages ne cesse de diminuer, à un rythme quasi constant, passant de 3 personnes par ménage en moyenne en 1962 à 2,1 en 2017, en lien principalement avec le vieillissement de la population mais aussi la hausse de la monoparentalité.

La population du territoire est plutôt sédentaire puisque 10,8 % des ménages ont emménagé depuis moins de deux ans et 23,4 % depuis 30 ans ou plus.

Les moins de 15 ans représentent 16% de la population (2560 personnes), 14 % des habitants sont des adolescents ou jeunes adultes (âgés de 15 à 29 ans) soit 2260 personnes.

16% des habitants ont entre 30 et 44 ans (2530 personnes) et 22 % entre 45 et 59 ans (3 430 personnes). Un déséquilibre entre générations est à relever.

Le territoire de la CCTA présente un vieillissement plus avancé que la moyenne nationale, près d'un tiers des habitants ont plus de 60 ans.

Au recensement de 2017, la CCTA compte 7 300 ménages, parmi eux, 2 790 sont composés d'une seule personne.

Le vieillissement de la population se traduit par une progression des personnes seules dans leur logement ce qui engendre plusieurs effets sociaux : le coût du logement, le besoin de nouveaux logements, le déséquilibre entre la taille du logement et le nombre de personnes, l'isolement des personnes âgées.

Entre 2016 et 2017, 860 personnes sont nouvellement arrivées sur le territoire de la CCTA, le solde migratoire est positif. Le renouvellement de la population par le jeu des arrivées et des départs est maximal parmi les 20/29 ans. La part des nouveaux arrivants de la CCTA atteint 16% chez les 20-24 ans et 18 % chez les 25-29 ans.

Un solde naturel négatif, une démographie stable, une population sédentaire, un déséquilibre générationnel, un vieillissement de la population.

1- Diagnostic par tranches d'âges

a) L'enfance

Au dernier recensement, le nombre de mineurs atteint 3 140, dont 860 âgés de 6-10 ans. Il a diminué d'environ 160 enfants (- 5%) entre 2007 et 2017. Semur-en-Auxois, Villy-en-Auxois et encore plus Vitteaux, sont les communes comptant les plus faibles part d'enfants et adolescents sur le territoire. L'évolution du nombre de mineurs au cours des dix dernières années est notamment défavorable pour les deux communes les plus peuplées : Semur-en-Auxois et Vitteaux.

L'accès au mode de garde constitue un enjeu important pour le maintien ou l'accès à l'emploi et à la formation notamment pour les parents isolés d'enfants de moins de 3 ans.

Pour la CCTA le nombre de naissances est un élément important notamment pour le développement des services en direction de la petite enfance mais aussi pour l'accompagnement des parents.

Les arrivées de familles avec enfants de 10 à 14 ans permettent d'atténuer la baisse du nombre de jeunes.

La commune de Semur-en-Auxois connaît des soldes migratoires négatifs sur toutes les tranches d'âge.

En 2016, 110 mineurs étaient en situation de vulnérabilité sur la commune de Semur-en-Auxois, dont 20 de moins de 3 ans, 20 de 3-5 ans, 40 de 6-10 ans, 20 de 11-14 ans et 20 de 15-17 ans. La part de mineurs vulnérables s'étend ainsi de 13% chez les 15-17 ans à 22% chez les 6-10 ans.

On dénombre dix écoles maternelles et 12 écoles élémentaires, trois collèges, un lycée d'enseignement général et professionnel (hôtellerie-restauration) situé à Semur-en-Auxois et une maison familiale rurale.

A noter également, la présence de BTS au lycée et à la MFR, ainsi qu'un IFSI, institut de soins infirmiers accueillant 50 étudiants en première année à Semur-en-Auxois.

On relève une baisse du nombre de mineurs sur le territoire et l'importance du maintien de l'accès au mode de garde pour les familles.

b) La jeunesse

En 2017, sur la CCTA, 480 femmes et 470 hommes sont âgés de 18-24 ans, soit 950 jeunes au total. Le chômage concerne 17 % des jeunes soit 160.

Entre 2007 et 2017, le nombre de jeunes adultes de la CCTA a diminué de 90 personnes.

Depuis 1990, le nombre de jeunes âgés de 18-24 ans vivant sur la CCTA a diminué, passant ainsi de 1 340 jeunes en 1990 à 950 jeunes en 2017. Sur les dix dernières années, leur nombre a diminué de 9%.

La part des jeunes scolarisés a diminué. La CCTA compte un nombre de jeunes important dans la catégorie des ouvriers (44,9%).

En 2017, 290 jeunes de 15-24 vivant sur la CCTA sont en emploi précaire (apprentissage, intérim, emploi aidé, CDD), représentant la moitié de l'ensemble des jeunes de cet âge ayant un emploi.

La CCTA compte 140 demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C âgés de moins de 25 ans. L'indice de chômage des jeunes de moins de 25 ans atteint 19% au 4^{ème} trimestre 2018.

En 2017, 253 jeunes de 16-25 ans ne sont ni en emploi, ni en formation sur la CCTA. Le nombre de jeunes hommes ni en emploi, ni en formation a progressé de 37 % depuis 2007 et représente 17% des jeunes.

58 % des NEET (jeunes qui ne sont pas en emploi, études ou formation) sont accompagnés par la Mission locale des marches de Bourgogne.

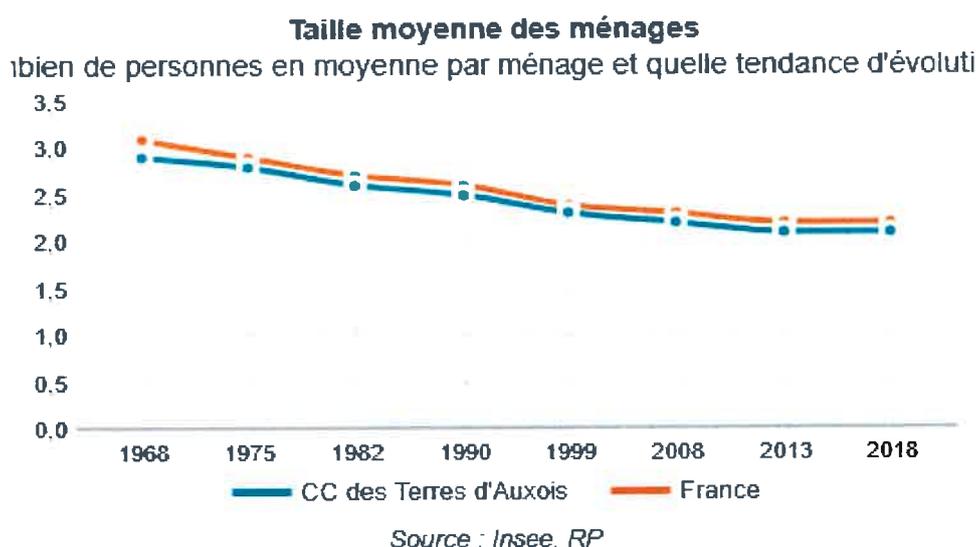
A noter une baisse du nombre de jeunes adultes de 18 - 24 ans, une diminution du nombre de jeunes scolarisés, la précarité des emplois et une hausse du nombre de NEET.

c) La famille

En 2017, la CCTA compte presque 2 000 familles avec enfants et 2 800 personnes seules. La part de familles monoparentales augmente depuis les années 90 et la part des familles nombreuses diminue.

La pauvreté concerne 28 % des habitants de la CCTA vivant en famille monoparentale (environ 410 personnes) et 11 % de ceux vivant en couple parental (environ 670 personnes).

Les ménages composés d'une seule personne occupent une part importante parmi les ménages de la CCTA. La part des ménages sans enfant est en augmentation.



A souligner, une augmentation du nombre de familles monoparentales et une hausse des ménages d'une seule personne.

d) Les séniors

La population de la CCTA se caractérise par une part importante de personnes âgées de + de 60 ans (34,2%), supérieure à la moyenne départementale (28,7%). Par ailleurs, on remarque une très forte évolution de la part des 60-74 ans sur une période de 10 ans. La tendance au vieillissement de la population se confirme : l'équilibre entre les personnes âgées et les jeunes ne cesse de s'accroître.

L'analyse de l'évolution de la répartition de l'âge de la population de la CCTA sur 10 ans fait ressortir l'augmentation significative des catégories des 60-64 ans et 65-69 ans, ces dernières sont d'ailleurs majoritaires avec la catégorie des 55-59 ans.

Les catégories des 75-79 ans et des 80-84 ans sont restées stables et les catégories 85-89 et 95 et + ont légèrement augmenté.

S'il est difficile de réaliser une projection exacte sur les années à venir, on peut toutefois suggérer que les catégories de plus de 60 ans vont continuer à augmenter et particulièrement la catégorie des 70-75 ans.

On remarque qu'une majorité de ménages sont résidents de leur logement depuis plus de 10 ans (57,7 %). Cette donnée est à prendre en considération, en ce que l'attachement des personnes à leur domicile (et au territoire) est un facteur impactant leur choix de vieillir sur le territoire.

Le vieillissement constitue un enjeu majeur sur le territoire de la CCTA. On remarque une part significative des 75 ans et plus qui réside en hébergement adapté aux personnes âgées (EHPAD). Si cette part est supérieure à la moyenne départementale, cela peut s'expliquer par la présence d'une offre bien établie sur le territoire.

44,7% des personnes de plus de 75 ans vivent seules à leur domicile. Si le nombre de personnes de 60-74 ans devrait augmenter fortement jusqu'en 2026, c'est le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus qui devrait croître rapidement après 2020. En 2017, la CCTA regroupait 5 110 habitants âgés de 60 ans ou plus.

En 2017, un tiers des personnes âgées de plus de 60 ans à domicile vivent seules, soit 1 520 personnes.

Le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus vivants seules à domicile a progressé de 310 entre 2007 et 2012 et de 80 personnes jusqu'à 2017.

Chez les ménages les plus âgés de la CCTA, la pauvreté concerne 8% des personnes vivant dans un ménage.

Le taux de chômage des 55-64 ans augmente de 2,6 points sur les dix dernières années.

Un service de portage de repas à domicile est assuré par la CCTA pour toute personne à la retraite ou handicapée et résidant sur le territoire. 22 000 repas sont livrés chaque année.

Sur le territoire, un transport à la demande est organisé sur les communes de Semur-en-Auxois et Précy-sous-Thil.

Le logement est un aspect important dans le vieillissement, l'ancienneté des personnes dans leur logement est prégnante.

Le développement des maisons France Services sur le territoire permet de rapprocher les services publics des citoyens mais également de soutenir ces derniers dans leurs démarches notamment liées au numérique, complété par la présence sur le territoire de plusieurs espaces numériques.

La CCTA a recruté un conseiller numérique en juillet 2021.

Les services à domicile jouent un rôle primordial dans le maintien des personnes âgées à domicile. Qu'il s'agisse de ménage ou d'aide au quotidien, les services soutiennent les personnes dans les actes de la vie quotidienne. Sur le secteur de la CCTA plusieurs services sont en activité (ADMR, ATOME, Adoptez nos services ...).

Les services à domicile sont confrontés à des difficultés de recrutement.

A relever, la part importante des plus de 60 ans, la sédentarisation des seniors, une augmentation du taux de chômage pour les 55-64 ans et l'importance du maintien et du développement des services à domicile.

2- L'accès aux services

a) La santé

L'offre de santé sur le secteur de la CCTA semble acceptable. En termes d'effectifs de professionnels de santé libéraux, la CCTA s'en sort mieux que les communautés de communes limitrophes. La CCTA est située en Zone d'Action Complémentaire

(ZAC) rendant le territoire éligible aux aides à l'installation pour les médecins généralistes, ce qui implique la prise en compte de l'âge des médecins généralistes. A noter également, la volonté de coordination des professionnels libéraux sur le secteur qui se sont organisés en Maison de Santé Pluriprofessionnelle. L'une ouverte récemment à Semur-en-Auxois compte plus de 25 professionnels de santé et l'autre est en construction à Vitteaux. La présence de quatre maisons de retraite et EHPAD (Semur-en-Auxois, Vitteaux, Epoisses et Précy-sous-Thil).

Concernant l'offre hospitalière, le territoire est bien pourvu avec un centre hospitalier à Semur-en-Auxois doté d'un service d'urgences, d'une maternité et d'un pôle d'imagerie (avec une IRM) et un hôpital à Vitteaux faisant partie du centre hospitalier de Haute Côte-d'Or. A noter également la présence d'un hôpital psychiatrique à Semur-en-Auxois avec notamment un service de pédo-psychiatrie.

Les indicateurs de santé sur la CCTA montrent des taux de pathologies supérieurs aux moyennes régionales et nationales, qu'il s'agisse du nombre de personnes en ALD ou de pathologies plus spécifiques. On note également un taux de mortalité des plus de 60 ans relativement haut par rapport à certains autres secteurs du département.

La CCTA compte 13 médecins généralistes exerçant en libéral, soit 0,8 médecins pour 1 000 habitants. Le maillage du territoire reste imparfait, les professionnels se concentrant comme ailleurs dans les villes centres.

La communauté de communes des Terres d'Auxois exerce la compétence de gestion, d'investissement et de fonctionnement du **crématorium** de Semur-en-Auxois. En 2020, 466 crémations ont eu lieu, soit une progression de 18,5% sur l'année précédente.

Il existe plusieurs raisons : la première étant l'augmentation de 9% des décès en 2020 au niveau national, cette augmentation n'a été ressentie qu'au dernier trimestre de l'année au niveau local. La montée du choix de la crémation est aussi une des raisons. Enfin, les pompes funèbres d'Autun, du fait de la saturation du site du Creusot, sont venues chercher les services du crématorium de Semur-en-Auxois.

Le territoire est doté d'une offre de santé acceptable, les professionnels libéraux affichent une volonté de coordination et l'offre hospitalière est bien pourvue, le manque de spécialistes est un facteur à souligner.

b) Les populations fragiles

En 2019, la CCTA compte 47 foyers allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), soit 2% des familles avec enfant(s). Concernant les enfants couverts par l'AEEH, ils sont 48, soit 1% des jeunes de moins de 20 ans. 410 allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) sont recensés en 2019, soit 6 % des ménages.

Le territoire compte deux hébergements pour enfants en situation de handicap et deux services à domicile et ambulatoire pour enfants.

Il compte également trois hébergements pour adultes en situation de handicap, un service pour adultes et une structure de travail protégé.

La confrontation de l'offre de soins de la CCTA à celle de l'ensemble de la France métropolitaine permet d'avancer que la CCTA occupe une position relativement défavorable au regard de la moyenne nationale et ce principalement concernant les

spécialistes que l'on trouve cependant pour certaines spécialités au centre hospitalier de Semur-en-Auxois.

L'insuffisance de spécialistes sur le territoire est un facteur à souligner sur le territoire.

c) Le numérique

En juillet 2021, la CCTA accueille deux conseillers numériques France Services pour réinterroger et poursuivre la dynamique autour de l'accès aux droits et développer l'inclusion numérique sur le territoire. Inégalement acculturés et équipés, les habitants du territoire peuvent compter sur les acteurs qui les forment et qui les aident en vue de les rendre autonomes dans leurs usages. Un diagnostic numérique des lieux de connexion et d'inclusion sur le territoire est engagé en vue d'apporter les éléments qui permettront de penser et de consolider la dynamique, ainsi que de créer et/ou renforcer des actions et des projets en phase avec une stratégie numérique.

La fracture numérique ne concerne pas uniquement les plus âgés, mais aussi les ménages aux revenus faibles et les moins diplômés. Comme pour beaucoup de ménages la fracture numérique ne facilite pas le soutien à la parentalité notamment les parents d'adolescents. De plus en plus d'informations entre l'école et la famille transitent par le numérique. Tout cela complexifie la vie des parents qui ne maîtrisent pas l'outil et rend plus complexe la fonction parentale. La période de confinement a aussi mis en évidence les différences de niveaux d'équipement informatique. Les familles monoparentales sont les ménages les plus pauvres du territoire. Le coût de l'équipement est souvent dissuasif.

Le territoire dispose de trois espaces numériques (Précy-sous-Thil, Semur-en-Auxois et Vitteaux) et de 3 lieux d'accueils numériques à Semur : la bibliothèque, avec un espace numérique, le FABLAB avec un espace de co-working et l'espace Entreprendre (privé) situé en ZAE.

La commune de **Semur-en-Auxois** est dotée d'un espace public numérique et d'un espace France services tous deux situés au centre social, la bibliothèque municipale, le tiers-lieux LAB AUX et la maison pour tous proposent des accès au numérique. Un espace gratuit d'accès au wifi est présent sur la commune de Semur en Auxois. Le **secteur de Vitteaux** met également à disposition du matériel informatique, dans un espace dédié à l'espace public numérique, l'inscription y est gratuite et permet de disposer de l'accès WIFI, de 4 postes informatiques, d'impressions gratuites, d'un accompagnement individuel avec le conseiller numérique et d'ateliers collectifs. Le site peut être mis à disposition pour des formations externes.

Le secteur de Précy-sous-Thil dispose également d'un espace public numérique situé dans les locaux de la médiathèque. Cet espace est animé par le conseiller numérique et met à disposition 3 ordinateurs portables, l'accès WIFI est gratuit, les impressions sont payantes. Un accompagnement individuel ainsi que des ateliers collectifs sont proposés.

Les espaces publics numériques sont majoritairement fréquentés par des bénéficiaires du RSA, des demandeurs d'emploi et des retraités, il y a peu d'actifs dans la mesure où les horaires sont inadaptés, il n'y a pas de public scolaire.

La fréquentation de ces espaces repose principalement sur des connexions en accès libre, des demandes d'impression ou de scan de documents.

Hérités des précédentes communautés de communes, ces lieux d'inclusion numérique mériteraient de s'attarder à travailler sur un programme d'animations.

La communication de l'existence de ces espaces devrait être relancée afin de développer le service. La signalétique permettrait aux nouveaux utilisateurs de se rendre aisément sur le site, elle est programmée en 2022.

Le site de Vitteaux ne semble plus adapté à l'accueil du public, le manque de confidentialité, l'espace trop restreint, le parc informatique vieillissant et le manque d'ergonomie du mobilier sont autant de points sur lesquels il est nécessaire de restructurer l'offre. Il devrait être délocalisé sur le site de Vitteaux dans les locaux de l'ancien centre des finances publiques.

Comparaison temporelle de la part de surface couverte en 4G par a minima un opérateur (en %)

Comment a évolué l'accessibilité au réseau mobile 4G sur mon territoire ?

Périodes	CC des Terres d'Auxois France	
2019	93,0	82,2
2021	98,0	85,7

Source : Arcep, données du 3ème trimestre 2017, du 3ème trimestre 2019 et du 1er trimestre 2021

Le territoire est doté de deux conseillers numériques, de 3 espaces numériques et d'un espace France Services. La fracture numérique est plus particulièrement marquée pour les populations les plus âgées, les personnes à faibles revenus et les moins diplômés.

3– L'activité économique du territoire

a) L'emploi

La CCTA compte 6 690 actifs en 2017, parmi eux un quart sont ouvriers (surtout des hommes) et un peu plus d'un quart sont employés (surtout des femmes) et presque un quart exercent une profession intermédiaire. Les autres sont à 9% des cadres, 7% artisans, commerçants, chefs d'entreprise et 7% agriculteurs exploitants.

Sur la CCTA, 18% des salariés âgés de 15 à 64 ans occupent un emploi à temps partiel. Le recours au temps partiel est plus important chez les femmes : 16 % soit un quart d'entre elles, contre 9% des hommes, soit respectivement 740 femmes et 210 hommes.

La tendance concernant le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie ABC est à la hausse depuis 2009 sur la CCTA, passant de 785 personnes à 1075 au 31/12/2018. En octobre 2019, on dénombrait 599 demandeurs d'emploi de catégorie A.

Le taux de chômage de la CCTA est passé de 8,8 % en 2011 à 9.8% en 2016.

En 2017, un peu plus de la moitié des actifs de la CCTA occupent un emploi à temps plein sans limitation de durée (52%).

La collectivité s'est engagée dans la démarche de recrutement de jeunes, grâce, notamment au Parcours Emploi Compétence (PEC).

L'engagement de la CCTA correspond à l'objectif de l'accord de partenariat Etat/ADCF qui vise la mobilisation des intercommunalités en faveur de l'emploi.

La commune de Semur-en-Auxois souhaite répondre à un appel à candidature intitulé « **territoire zéro chômeur de longue durée** ». Ce dispositif vise à recruter des chômeurs éloignés de l'emploi depuis au moins 12 mois. La commune a récemment délibéré en ce sens afin de pouvoir candidater.

A noter que le centre hospitalier Robert Morlevat de Semur-en-Auxois est le premier employeur de la ville avec plus de 700 emplois, le second les ateliers d'Armançon/Marouquinerie Thomas avec environ 670 emplois.

En juillet 2021, les demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A (demandeurs d'emplois tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et qui sont sans emploi) étaient de 503 sur le territoire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois.

Sur les 503 demandeurs d'emploi concernés, l'ancienneté moyenne de recherche d'emploi est de 20 mois, la part des demandeurs d'emploi avec au moins un an d'ancienneté est de 45%.

Un accord de partenariat entre l'Etat et la communauté de communes des Terres d'Auxois pour la mobilisation en faveur de l'emploi va être signé et intégré dans le contrat de relance et de transition énergétique

Des données supplémentaires sur l'emploi du territoire sont en cours de recherche par les services du Pôle Emploi et Cohésion Territoriale de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités – Ces données devraient nous être transmises par le service statistique courant décembre.

Une rencontre avec Madame BAILLY, responsable de ce service et Madame MIZERET Chargée de Développement de l'Emploi et des Territoires Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités a été organisée le 9 novembre 2021.

Caractéristiques des Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) cat ABC à fin juillet 2021

CC des Terres d'Auxois	DEFM_ABC	DELD	BEPC sans diplôme	CAP BEP	Niveau Bac	Bac	Bac + 2 et plus
	1 078	583	138	427	85	158	268

DELD : demandeur d'emploi avec au moins un an d'ancienneté

cat ABC

SECTEURS AYANT LE PLUS RECRUTE SUR UN AN A FIN JUILLET 2021 PAR EPCI EN NAFA38

Source : Urssaf, Déclarations Préalables A l'Embauche (DPAE), traitements Pôle emploi, données brutes, commune de l'établissement cumulé entre août 2020 et juillet 2021

	NAFA38bis	Libelle_NAFA38bis	Déclarations préalables à l'embauche
CC des Terres d'Auxois	AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	270
	NZ	Activités de services administratifs et de soutien	258
	GZ	Commerce- réparation d'automobiles et de motocycles	231
	IZ	Hébergement et restauration	214
	QA	Activités pour la santé humaine	203
	QB	Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	181
	RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	164
	OZ	Administration publique	137
	MA	Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	103
	F2	Travaux de construction spécialisés	87

La CCTA est rattachée au bassin d'emploi de Montbard, c'est un bassin faiblement peuplé, âgé, en perte d'habitants avec une activité fortement industrielle. Le nombre d'offres d'emploi enregistrées sur 12 mois glissants est en hausse de 14 %.

Sur le canton du bassin d'emploi de Semur-en-Auxois, 674 offres d'emploi ont été enregistrées sur une durée d'un an, cela représente 29% de plus qu'en 2020. (Sources Pôle emploi – Statistiques et indicateurs – Regard sur le bassin d'emploi de Montbard au 2^{ème} trimestre 2021).

Sur les 104 agents de la CCTA, 9 agents sont inscrits dans un « Parcours Emploi Compétence » - PEC, ce dispositif repose sur une **triptyque emploi-formation-accompagnement** : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours par la CCTA, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des jeunes et des personnes les plus éloignées du marché du travail.

L'emploi sur le territoire est marqué par une activité fortement industrielle, les demandeurs d'emplois de catégories ABC ainsi que le taux de chômage (9,8%) sont en augmentation

b) Les entreprises du territoire et l'activité économique

En 2017, 572 établissements actifs dont 44,4% dans le commerce transports et services divers sont recensés sur le territoire.

En 2018, il y a eu 105 créations d'entreprises au sein de la communauté de communes des Terres d'Auxois. Les entreprises créées il y a trois ans (en 2017) sont toujours actives à hauteur de 92% dans le BTP notamment.

La majeure partie des entreprises sont des petites structures, 96% des établissements ont moins de 10 salariés.

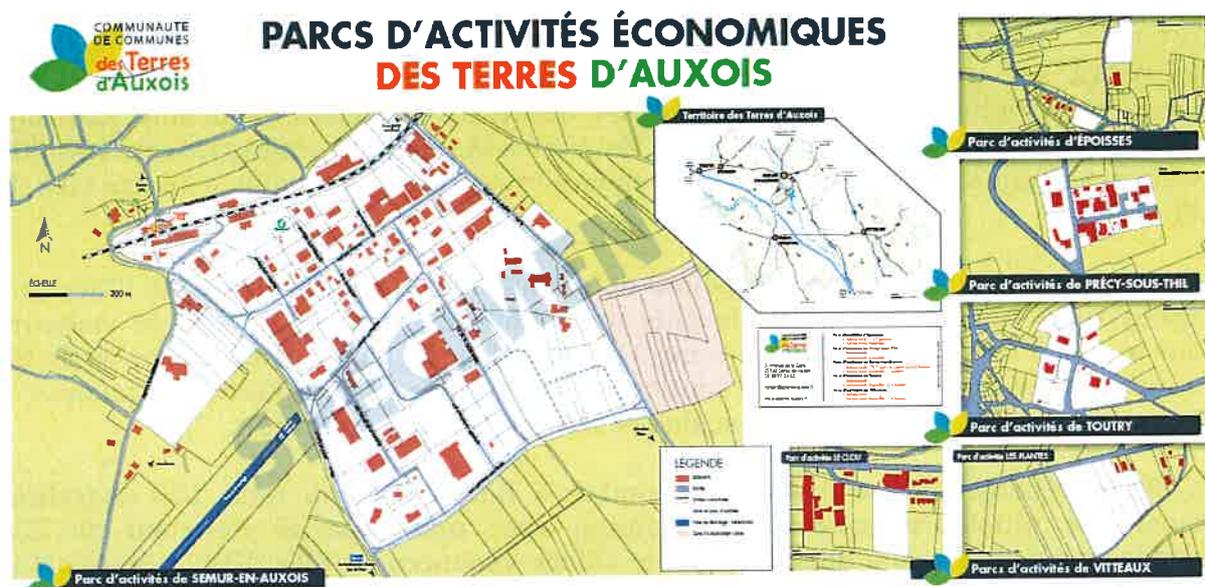
Une union commerciale « UCIAL-Made in Semur » regroupe une cinquantaine d'acteurs économiques, commerçants, artisans et autres professions libérales.

La CCTA se charge de l'aménagement, la gestion et la promotion de plusieurs zones d'activités situées à Semur-en-Auxois, Toutry, Vitteaux, Epoisses, Le Val Larrey et Précy-sous-Thil. De toutes les zones d'activités, celle de Semur-en-Auxois est la plus vaste (70 établissements pour 1 390 emplois).

La zone d'activités de Semur-en-Auxois concentre 11 activités industrielles (plus de 890 emplois), 11 activités automobiles (plus de 50 emplois), 15 activités artisanales (plus de 105 emplois), 16 activités commerciales (115 emplois) et 16 activités de services (220 emplois). Afin de développer de nouveaux emplois, la CCTA accompagne les entreprises souhaitant apporter de nouvelles compétences sur son bassin de vie.

Des créations d'entreprises notamment dans le secteur du BTP et des entreprises principalement de petites tailles.

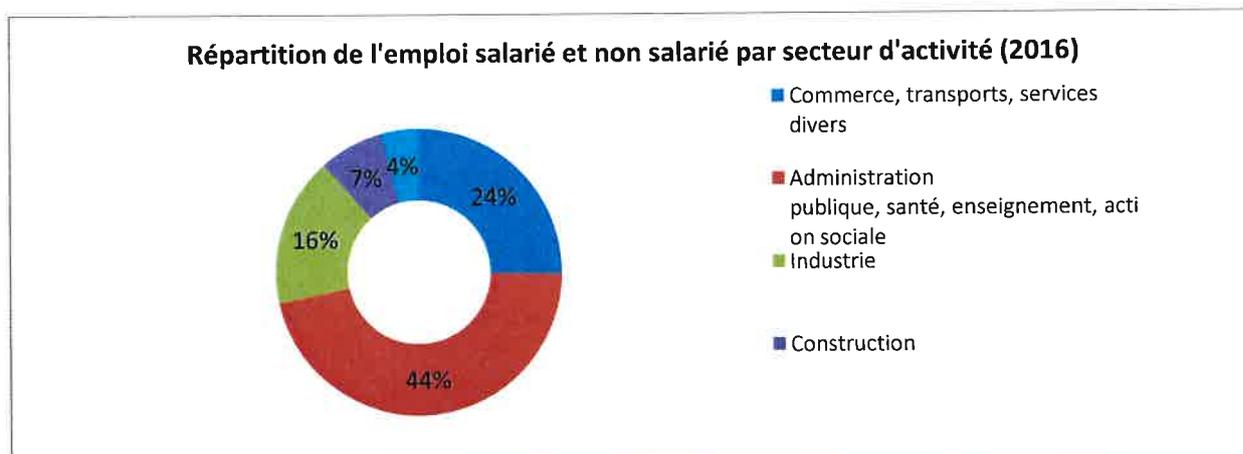
c) Les zones d'activités



La communauté de communes des Terres d'Auxois est compétente pour l'aménagement, la gestion et la promotion des zones d'activités. Elle dispose des zones de Semur-en-Auxois, Toutry, Vitteaux, Epoisses, Le Val Larrey et Précý-sous-Thil. Un projet d'extension de la zone d'activité de Semur-en-Auxois sur 6 ha supplémentaires est en cours.

Dans la CCTA, l'industrie représente 1 089 salariés, soit 5 % de l'emploi industriel total en Côte d'Or.

Le secteur de la maroquinerie/textile est le premier employeur industriel de la CCTA, il se distingue par deux entreprises majeures : Maroquinerie THOMAS (soit 61,5% de l'emploi industriel- 669 salariés) et PROCOVES avec 39 salariés (soit 3,5% de l'emploi industriel) et DE DIETRICH. Le secteur agroalimentaire est également bien identifié sur le territoire avec notamment la présence de la Biscuiterie du Mistral et de DE KROES Feuilletage (30 salariés).



La communauté de communes des Terres d'Auxois est compétente pour l'aménagement, la gestion et la promotion des zones d'activités. Les secteurs industriel, agroalimentaire, du bâtiment et automobile sont particulièrement représentés sur la zone d'activités de Semur-en-Auxois.

d) Le tourisme

La CCTA est un territoire touristique notable. De nombreux sites touristiques viennent enrichir le territoire comme ses châteaux (Epoisses, Bourbilly, Lantilly, Posanges et Thil), la cité médiévale de Semur-en-Auxois qui attire environ 100 000 visiteurs chaque année, ses chapelles, églises et collégiale ainsi que le centre ville de Vitteaux.

Elle compte 29 restaurants et 6 points de restauration rapide. Le parc de l'Auxois à Arnay-sous-Vitteaux est le site le plus touristique qui compte le plus de visiteurs sur le territoire (106 106 visiteurs au 31/08/2019). Le lac de Pont (plage, activités nautiques, pêche), de nombreux sentiers de randonnées, deux piscines (Epoisses et Vitteaux) ainsi que trois sites d'escalades sont également présents.

L'offre d'hébergement touristique dénombre 6 hôtels avec au total 108 chambres ainsi que plusieurs terrains de camping avec une capacité d'accueil de 234 emplacements. Il existe depuis 1982, le village vacances de Flée (VVF), situé sur la commune Le Val Larrey, qui dispose de 66 appartements. Au total, 160 hébergements regroupent 2 600 lits sur le territoire.

La plus ancienne course de chevaux de France est organisée chaque année par la commune de Semur-en-Auxois, elle accueille près de 100 000 visiteurs et leur permet de découvrir un patrimoine historique riche et remarquable.

Le tourisme est devenu un moyen de se retrouver avec son entourage, la position de la CCTA en fait un lieu idéal. Les familles intergénérationnelles mêlant grands parents et petits enfants sont de plus en plus nombreuses en séjour. Il est aujourd'hui nécessaire de faire le lien dans les offres entre patrimoine, culture, transmission de savoir entre petits et grands.

En décembre 2018, le diagnostic touristique réalisé par le cabinet ID-TOURISM a relevé les axes stratégiques sur lesquels l'office de tourisme intercommunal des Terres d'Auxois et la CCTA devaient s'orienter. Il est aujourd'hui nécessaire d'optimiser l'organisation touristique et de moderniser le travail de l'office de tourisme. Il sera essentiel de renforcer l'offre touristique en s'appuyant sur un patrimoine réinventé, enfin, la construction et le développement de la notoriété de la destination devront être au cœur des réflexions engagées.

La navigation sur le canal de Bourgogne concerne essentiellement le tourisme fluvial. Quand la ressource en eau le permet, le canal est ouvert à la navigation durant 30 semaines par an, de fin mars à début novembre.

L'offre culturelle du territoire est riche avec ses nombreux établissements dédiés à la culture et l'organisation d'événements. On peut relever sur le territoire notamment deux médiathèques, une bibliothèque, une école de musique et de danse, un musée à Semur labellisé Musée de France qui présente des collections exceptionnelles, un théâtre à l'italienne avec une programmation annuelle variée et qui accueille un festival de renommée nationale, un cinéma d'art et d'essai.

La Fabrique à Missery est un atelier d'effervescence artistique qui propose des pièces de théâtre. La Fabrique a pour vocation principale d'être un lieu de création

théâtrale, et croise dans sa pratique d'autres arts : musique, images, arts plastiques.

Une offre touristique notable et un hébergement touristique de qualité. L'offre culturelle est riche.

e) Le niveau de vie des habitants

Le niveau de vie médian de la CCTA est de 1698 € : 50% de la population vit avec moins de 1698 € par mois quand l'autre moitié dispose de plus de 1698 €. Ce niveau de vie médian est inférieur de 62 € à celui observé pour la France métropolitaine.

10% de la population de la CCTA vit avec moins de 978 € par mois. 57 % des habitants appartiennent à la classe moyenne. La proportion de populations issues des classes les plus aisées est inférieure à la moyenne de la France métropolitaine.

En 2019, 266 bénéficiaires du RSA ont été identifiés sur le territoire alors qu'ils étaient 185 en 2017. (*Données Conseil Départemental au 24/10/2019*).

13 % de la population de la CCTA vit sous le seuil de pauvreté. Semur-en-Auxois affiche un taux de pauvreté plus élevé qu'en moyenne sur le territoire de la CCTA, 15% soit 560 personnes pauvres.

Une hausse du nombre de bénéficiaires du RSA et un taux de pauvreté plus élevé sur la commune de Semur-en-Auxois.

4- Comment le territoire est-il habité ?

a) L'habitat

La part des résidences principales correspond à 73% de l'ensemble des logements en 2017. Le nombre de logements de la CCTA est passé de 7 110 à 10 040 entre 1968 et 2017. Le nombre de résidences secondaires augmente rapidement de 1968 à 1990 (+640) pour baisser par la suite (-330 entre 1990 et 2017).

L'évolution la plus importante depuis 1990 a porté sur les logements vacants.

Moins des trois quarts des logements de la CCTA sont des résidences principales, ce qui est moins élevé que dans les territoires de comparaison. La CCTA compte plus de résidences secondaires et occasionnelles.

En 2017, 8 190 des logements de la CCTA sont des maisons individuelles et 1750 sont des appartements situés dans des logements collectifs.

D'après les données issues du Répertoire du Parc locatif, la CCTA possède 967 logements sociaux. La taille des logements n'a cessé de croître depuis les années 1990.

La communauté de communes des Terres d'Auxois est constituée de 4 bourgs : Semur-en-Auxois, Vitteaux, Précy-sous-Thil et Epoisses.

La hausse du nombre de logements est à souligner sur le territoire, alors que les résidences principales diminuent. Les logements vacants sont de plus en plus nombreux et la taille des logements augmente.

b) Zoom sur la commune de Semur-en-Auxois



Semur-en-Auxois est une cité médiévale de caractère s'étendant sur 1 914 hectares. Elle appartient au Pays Auxois-Morvan et à la communauté de communes des Terres d'Auxois, dont elle en est la commune principale. La ville bénéficie d'une bonne accessibilité grâce à l'A6 qui se trouve à proximité (9kms), la gare TGV de Montbard (20 kms) et la gare de Venarey-les-Laumes (12 kms). En 2017, la population de Semur-en-Auxois s'élève à 4 139 habitants. Depuis les années 2000, une inversion de la hausse de la démographie est constatée. Le nombre de départ est supérieur aux arrivées et le solde migratoire est également négatif. Selon les projections de la population attendues, en 2028, la commune de Semur-en-Auxois dénombrera 3 180 habitants. *(données issues du diagnostic COMPAS – Analyse des besoins sociaux – Synthèse finale – 2017)*. Une partie de la population est nouvellement installée à Semur-en-Auxois, environ 10% des habitants ne résidaient pas dans la commune il y a un an, soit près de 400 nouveaux arrivants. Les nouveaux arrivants, souvent plus jeunes et mieux formés sont principalement des personnes en âge d'être actifs.

La commune est attractive pour les professions intermédiaires (16%) et les cadres (6%) et les personnes seules (10%).

La population semuroise est plutôt âgée en comparaison à celle de la communauté de communes. Les plus de 60 ans, représentent 29% de la population. Les jeunes de moins de 20 ans, relativement moins nombreux qu'ailleurs sont de moins en moins représentés sur la commune. La part la plus représentée est celle des 30-49 ans (23% de la population).

La taille des ménages est très faible et a un niveau de vie moins élevé que sur les territoires de comparaison : 1,9 personnes par ménage en 2013 contre 2,1 sur la CCTA. Au cours de ces vingt dernières années, le nombre de ménages composés d'une seule personne a presque doublé (935 personnes seules en 2013).

Parmi les 490 familles semuroises, 410 sont des familles avec 1 ou 2 enfants et 80 des familles avec 3 enfants ou plus. 150 sont des familles monoparentales.

En 2017, la structure familiale est représentée par 30 % de familles monoparentales.

2420 logements sont recensés sur la commune, soit 4% de plus qu'en 2008, la majorité d'entre eux sont des résidences principales (84%). Les logements vacants

recensés dans la commune représentent 9% du parc de logements. En 2013, 60% des résidences principales sont occupées par des locataires.

En 2013, le niveau de vie médian de Semur-en-Auxois est de 1 620 € par mois, il est inférieur à celui observé dans les autres territoires. La moitié de la population de la commune vit dans un ménage disposant de moins de 1 620 € par mois. 10% de la population vit avec moins de 879 € par mois. En 2013, 15 % de la population vit sous le seuil de pauvreté (1 000 €) à Semur-en-Auxois et ce, malgré les prestations sociales versées. Cela représente 590 personnes.

La population âgée est très représentée à Semur-en-Auxois, les 60 ans et plus représentent 29 % des habitants en 2013. Selon les estimations de projections de la population, les 60 et plus représenteront plus d'un tiers de la population en 2023 (36 %) et 40 % en 2033. La question de la dépendance se posera donc de plus en plus. Près de 200 personnes âgées de 75 ans et plus vivent seules chez elles, soit près de la moitié des personnes âgées de 75 ans et plus. Avec le vieillissement de la population, le risque de se retrouver seul dans son logement tend à s'accroître.

La commune recense plus de 500 jeunes de 15 à 24 ans, soit 13 % de la population. 74 % d'entre eux ont 20/24 ans, leur nombre continue de baisser et notamment celui des 15/17 ans. Les jeunes sont un peu moins scolarisés qu'ailleurs, 230 jeunes ne sont pas scolarisés et certains peuvent être concernés par une situation de décrochage scolaire. 16 % des jeunes ne sont ni en emploi, ni en formation/études, cela concerne environ 85 jeunes sur la commune.

Les jeunes semurois sont plus souvent actifs, mais comme ailleurs, ceux qui travaillent occupent fréquemment des emplois précaires (36% des jeunes actifs de 15 à 24 ans).

La commune de Semur-en-Auxois dispose d'un **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**, approuvé le 16 Mars 2006. Par délibération en date du 30 octobre 2008, le conseil municipal a décidé la révision générale de son P.L.U. Cette mission d'urbanisme a été engagée afin qu'une réflexion globale soit menée sur le territoire par la municipalité, le PLU actuel ne correspondant plus aux exigences actuelles de l'aménagement spatial de la commune. En effet, une certaine pression foncière s'exerce sur la commune qui, en l'état actuel ne présente plus de capacité d'accueil satisfaisante. De nouveaux secteurs d'extension devront être recherchés pour permettre son développement tant dans le domaine de l'habitat que dans celui des activités économiques

La cité médiévale de Semur-en-Auxois, depuis l'arrêté ministériel du 29 décembre 1998 est classée "secteur sauvegardé" et dispose donc d'un **plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)**. Un secteur sauvegardé recouvre une partie de la ville historique, au tissu urbain riche et cohérent, composé de maisons anciennes qui méritent d'être préservées. Celui de Semur-en-Auxois couvre une superficie de 190 hectares et est le 2e secteur sauvegardé créé en Côte d'Or après celui de Dijon. La mise en place d'un secteur sauvegardé permet **de conserver, de restaurer, et de mettre en valeur** l'ensemble du patrimoine urbain dans son périmètre. Cet enjeu autour de la protection du patrimoine architectural et urbain rassemble beaucoup d'acteurs du patrimoine mais doit surtout **sensibiliser les habitants** de la commune.

La commune de Semur-en-Auxois est inscrite dans le dispositif **Petites Villes de Demain**. Ce dispositif vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

36% des logements recensés sont des logements sociaux.

La part du chômage de longue durée représente 54 %.

La précarité liée au temps partiel représente 19%.

A Semur-en-Auxois, la distance médiane entre le lieu de domicile et le lieu de travail est d'environ 1 km. Le véhicule personnel est le moyen de transport le plus utilisé.

La commune possède un patrimoine bâti très important avec d'importants bâtiments, le plus souvent d'anciens couvents en mauvais état et inoccupés. Un des enjeux est de redonner vie à ce patrimoine et de le réhabiliter.

c) Zoom sur la commune de Vitteaux



Données issues du diagnostic communal réalisé en avril 2013.

Vitteaux, traversée par la Brenne, est peuplée par plus de 1 100 habitants. Aujourd'hui le paysage qui longe le cours d'eau est composé d'un patrimoine historique, architectural et naturel.

La Brenne a potentiellement la fonction de « parc urbain » qu'il manque à Vitteaux. Son cours et ses ruelles qui y mènent, permettent un cheminement privilégié à l'écart de la route.

La circulation est un facteur pesant sur la vitalité du bourg, un fort trafic est à relever et provoque un sentiment d'inconfort et d'insécurité pour les piétons. Le patrimoine en est ainsi mis en recul et le bruit engendré se répercute sur la baisse de la valeur du bâti.

Des difficultés sont recensées sur le maintien des commerces. Il est aujourd'hui nécessaire d'étudier la question des déplacements à l'échelle de la traversée communale en vue d'améliorer les conditions de sécurité et de bien-être des piétons.

Situé à une altitude de 335 mètres et sur une surface de 2 070 hectares, le territoire est vallonné ; agriculture et prairies d'élevage occupent la majorité des sols, les hauteurs sont généralement boisées.

La commune est à 47 km au nord-ouest de Dijon.

L'occupation des sols de la commune est marquée par l'importance des territoires agricoles (80,3 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : prairies (44,8 %), terres arables (32,7 %), forêts (13,4 %), zones urbanisées (4,4 %), zones agricoles hétérogènes (2,8 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (1,9 %).

439 logements sont recensés sur la commune, dont environ 75% sont des résidences principales. 20% des logements sont des logements sociaux, cela représente 17 % du parc locatif social.

La part du chômage de longue durée est de 51 % et concerne majoritairement la classe des 25-54 ans. La précarité est marquée par 17% d'activité à temps partiel.

La distance médiane entre le lieu de domicile et le lieu de travail est de 18 km et le temps de trajet domicile/travail est de 22 minutes. Le véhicule personnel est le moyen de transport le plus utilisé.

La commune de Vitteaux est inscrite dans le dispositif **Petites Villes de Demain**.

d) Zoom sur la commune d'Epoisses



Un diagnostic de revitalisation du centre-bourg d'Epoisses a été réalisé en juillet 2021. La commune d'Epoisses dispose d'une stabilité démographique et dénombre 800 habitants. La commune est confrontée à une difficulté de garder ses ménages.

20% des habitants ont entre 60 et 74 ans, 18% ont entre 45 et 59 ans et 17 % entre 0 et 14 ans.

35% des habitants sont des retraités, la population active est majoritairement représentée par les ouvriers (16%), les professions intermédiaires (14%) et les employés (12%).

Sur 310 actifs, 183 travaillent dans une autre commune, la voiture est majoritairement utilisée comme moyen de transport pour se rendre au travail.

La commune recense 12 logements adaptés et 30 places d'EHPAD. Un manque de logements destinés aux personnes âgées et à mobilité réduite ressort de ce diagnostic.

Parmi les types de travaux nécessaires dans les logements enquêtés, la plupart sont liés aux économies d'énergie (75%). Le coût énergétique moyen mensuel s'élève à 217 € par logement. Le parc de logements est vieillissant, 1/3 des logements ont été construits entre 1971 et 1990 et ¼ avant 1919. La faible qualité énergétique des logements et l'éventuelle précarité des ménages doit inciter les propriétaires à réaliser des travaux d'économie d'énergie. De nombreux bâtiments en états moyens ou dégradés sont présents au centre du village.

Le nombre de logements vacants (61 pour 443 logements) et la faible quantité de logements sociaux (40 soit 28% du parc locatif) sont autant de facteurs à prendre en compte pour répondre aux besoins des familles.

37 établissements actifs sont recensés à Epoisses, leur activité économique est principalement portée en direction de la construction et de la fabrication de denrées alimentaires et de boissons (Fromagerie BERTHAUT). 206 emplois recensés sont sur la commune. 21 commerces sont en activités dont 2 commerces de plus de 300 m².

La commune d'Epoisses dispose d'une notoriété touristique, grâce, notamment au château et à la fromagerie, mais un potentiel reste à développer.

L'offre en hébergements touristiques est dense et diversifiée, elle pourrait gagner en volume si l'offre touristique venait à s'accroître.

Une ligne de transport Dijon-Avallon dessert Epoisses, c'est une offre d'équipements satisfaisante et appréciée des habitants.

L'offre de santé reste fragile et insuffisante, notamment par rapport au vieillissement de la population constaté. La distance aux soins est trop importante et la télémedecine trop peu déployée à l'échelle d'Epoisses. Des cabinets vacants permettraient pourtant l'accueil de nouveaux professionnels de santé.

e) Zoom sur la commune de Précy-sous-Thil



La commune de Précy-sous-Thil se situe à la limite entre le Morvan et l'Auxois. Elle s'étend sur une superficie de 863 hectares pour une population de 735 habitants. Située à égale distance de bourgs plus importants comme Semur-en-Auxois, Vitteaux et Saulieu (16 kms), Précy-sous-Thil bénéficie d'une situation géographique privilégiée à la sortie de l'A6, la rendant ainsi à égale distance d'Auxerre, de Chalon-sur-Saône et de Dijon. Cette position en fait un lieu de résidence recherché.

La commune se situe sur le territoire du Parc Régional du Morvan.

Précy-sous-Thil se situe dans l'espace désigné comme zone de transition, qui la caractérise par ses buttes, ses bocages et ses prairies. La commune doit faire face à un relief compliqué dû à sa position entre le Serein et la Butte de Thil. La commune s'est urbanisée principalement dans la partie basse de son territoire près du cours d'eau.

Le réseau hydraulique de Précy-sous-Thil est composé du Serein qui représente la limite administrative ouest de la commune, d'un ru passant par le Hameau de Chenault et d'un ru situé après le lieu dit « le Moulin Naulon ». La commune appartient au bassin versant de l'Yonne et de la Seine.

La richesse du réseau hydrographique induit des sols et des sous-sols gorgés d'eau et donc de la présence de zones humides.

La très grande majorité des sols est occupée par l'agriculture (81 %) alors que les espaces forestiers (7%) et urbanisés (12%) sont secondaires.

Le sud est marqué par l'espace urbanisé du bourg et quelques espaces forestiers tandis que le nord-est principalement dédié aux espaces agricoles malgré la présence du hameau de Chenault. L'agriculture occupe largement le secteur. Les espaces sont composés d'espaces de prairies et de pâturages.

La principale zone urbanisée est composée du centre bourg et de l'ancien hameau de Maison Neuve, on y trouve des maisons mitoyennes et des rues étroites. Une zone d'activités est présente à Précy-sous-Thil et regroupe une dizaine d'entreprises.

La commune de Précy-sous-Thil a vu sa population augmenter de façon continue de 1975 à 2011 passant à 770 habitants en 2011. Entre 2011 et 2016, l'INSEE a enregistré une baisse de la population qui est alors passée à 735 habitants. Cependant, le recensement réalisé par la commune en 2020 indique une population de 780 habitants. Le solde migratoire a tendance à baisser depuis les années 1990

ce qui affecte fortement la variation de la population qui est en baisse. Durant la période 2011-2016, la commune a connu un léger vieillissement de sa population avec une faible diminution des moins de 14 ans, une diminution des 30-44 ans et des 15-59 ans et une augmentation importante de la proportion des plus de 60 ans. La part des 15-59 ans a légèrement diminué et celle des plus de 60 ans a augmenté. La population de Précy-sous-Thil montre une vraie mixité générationnelle, la part des plus de 45 ans et des moins de 45 ans représentant respectivement 55,5% et 44,5 % de la population.

La commune n'échappe pas à la tendance nationale qui consiste à la baisse de la taille des ménages. Le nombre moyen d'occupants par résidence principale est passé de 2,7 en 1968 à 2 en 2017, ce qui correspond à un besoin en logements supplémentaires pour le maintien de la même population. La diminution du nombre de personnes par ménage induit que la construction de 18 logements aurait été nécessaire pour assurer le maintien de la population.

Entre 2010 et 2020, ce sont 2,9 ha d'espaces agricoles qui ont été consommés par l'habitat.

Entre 2011 et 2016, on note que le nombre de résidences principales a tendance à stagner au profit notamment des logements vacants qui sont en augmentation. Ces derniers représentent 12,7 % du parc de logements. La part de propriétaires représente 57,8 % contre 39,8 % de locataires en 2016.

La commune est très dépendante du flux migratoire et des déplacements en véhicules automobiles puisque les zones d'emplois principales se situent dans les entités administratives supérieures et parfois éloignées.

Il existe deux arrêts de bus à Précy-sous-Thil, ces arrêts sont desservis par deux lignes départementales reliant Montbard à Censey en passant par Semur-en-Auxois, Saulieu et Liernais et un autre axe reliant Dijon à Avallon.

Il existe une aire de covoiturage aménagée par le Département de la Côte-d'Or sur la RD 36. Aucune borne de recharge de véhicule électrique ne se trouve sur la commune.

La commune dispose de plusieurs commerces représentant 56,6% des activités de son territoire.

Un office de tourisme est présent dans la commune, ainsi que deux hôtels non classés pour un total de 20 chambres et un camping municipal non classé d'une capacité de 43 emplacements.

Plus de 50 kms de sentiers balisés sont entretenus autour de Précy-sous-Thil ainsi qu'une véloroute de 70 km passant à 7 km de la commune.

A Précy-sous-Thil, la part des actifs ayant un emploi est majoritaire et a connu une hausse entre 2011 et 2016, passant à 76,3 %. La part des retraités ou pré-retraités à quant à elle, diminuée.

En 2016, 37% de la population active travaillent et habitent à Précy-sous-Thil. Malgré le caractère rural de la commune et la baisse de la population, ce taux reste important. On note donc une attractivité de la commune pour les emplois.

Les 63 % des actifs restants de la commune, travaillent dans une autre commune, cette situation entraîne de nombreux déplacements domicile-travail qui se font

majoritairement en voiture individuelle. En effet, 78,2 % des trajets s'effectuent en voiture. Les modes doux et les transports en commun sont peu développés.

La commune dispose d'une école maternelle (3 classes accueillant les toutes petites sections aux grandes sections soit 68 élèves), d'une école primaire (composée de 6 classes élémentaires du CP au CM2 – depuis le 1^{er} septembre 2021, une classe ULIS – Unité localisée d'inclusion scolaire - est ouverte et accueille 9 élèves extérieurs à la commune de Précy-sous-Thil), la restauration scolaire, l'accueil péri et extra scolaires sont assurés par la communauté de communes des Terres d'Auxois. Un multi-accueil de 15 places est situé sur la commune, il relève de la compétence de la communauté de communes des Terres d'Auxois. Le collège et le lycée de référence sont situés à Semur-en-Auxois, le transport scolaire est assuré par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

C'est le SESAM qui a la compétence de distribution de l'eau potable, assainissement et est chargé de l'adduction en eau des bornes incendie.

La commune dispose partiellement ou totalement d'une couverture ADSL à 2 Mb/s.

5- Le développement durable



a) Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments



Consciente que la collectivité joue un rôle d'exemplarité dans la rénovation de son patrimoine, la CCTA souhaite s'inscrire dans une démarche de réduction de sa consommation d'énergie dans les bâtiments dont elle a la gestion. Elle engage d'ores et déjà une réflexion sur une stratégie globale à long terme sur la rénovation de ses bâtiments, tout en insérant dans ses réhabilitations ou construction des matériaux biosourcés afin de réduire sa dépendance énergétique.

La CCTA engage des travaux de rénovation / construction sur le bâtiment du gymnase de Vitteaux dont elle est propriétaire. Soucieuse de réduire sa consommation d'énergie sur ce bâtiment particulièrement énergivore, elle s'engage dans un niveau de performance énergétique conforme au bâtiment basse consommation (BBC) en intégrant dans son cahier des charges le recours à des matériaux biosourcés. L'extension de ce bâtiment quant à elle, prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques, le recours aux énergies renouvelables s'inscrit dans la volonté de réduire sa consommation d'énergie. La solution de chauffage retenue est celle d'une chaudière à granulés bois. Le coût total des travaux rénovation et extension de ce bâtiment est estimé à 1 598 744 € HT. Les travaux devraient débiter en septembre 2022.

Dans l'objectif de faciliter la massification de la **rénovation énergétique des particuliers**, la communauté de communes des Terres d'Auxois souhaite faciliter l'accès aux services d'information sur le sujet avec un relai local. Aussi, cette action visera à promouvoir la rénovation énergétique de l'habitat d'une structure d'animation locale en échangeant avec l'espace info-énergie pour la mise en place d'une animation locale (démarche de conseiller FAIRE), de proposer des jours en présentiel dans certaines communes.

Des actions de promotion et d'accompagnement au développement des énergies renouvelables seront engagées auprès des particuliers.

- b) Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports : mobilité verte et promouvoir les démarches pour réduire les consommations énergétiques du secteur résidentiel



La communauté de communes des Terres d'Auxois a pris la compétence autorité organisatrice de la mobilité depuis le 1^{er} juillet 2021 pour les transports compris dans son territoire (excepté les transports scolaires qui relèvent de la compétence du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté).

Une étude est en cours de réalisation avec la banque des territoires. Cette étude porte sur la mobilité rurale et permettra notamment d'étudier le transport à la demande sur l'ensemble du territoire.

L'offre en transport en commun est limitée sur le territoire.

La CCTA est située à proximité de la gare TGV et TER de Montbard (19 km) et de la gare TER de Venarey-les-Laumes (12 km).

Le territoire bénéficie de la sortie d'autoroute A6 – Bierre-les-Semur.

Quatre lignes de bus MOBIGO desservent le territoire et relient Dijon-Avallon, Venarey-les-Laumes-Semur-en-Auxois, Saulieu-Montbard ainsi que Pouilly-Montbard.

Un transport scolaire est mis en place pour les élèves de primaire, les collégiens et les lycéens.

Un service de transport à la demande est mis en place sur le secteur de Précy, il permet aux personnes âgées de venir faire leurs courses, se rendre à la médiathèque, à la pharmacie, chez le coiffeur chaque vendredi après-midi. Le coût du transport aller/retour est de 3 €.

Deux aires de covoiturage sont identifiées à Précy-sous-Thil et Vitteaux.

La commune de Semur-en-Auxois accueille un aéroport, utilisable de jour comme de nuit.

Une halte nautique sur le canal de Bourgogne à Pont Royal dispose de rampe de mise à l'eau, d'eau, d'électricité, wifi, poubelles, douches, parking gratuit et commande de pain et croissant.

Une piste cyclable située sur la **route départementale D103B** relie Semur-en-Auxois à la base de loisirs du Lac de Pont.

La municipalité de Semur-en-Auxois étudie l'aménagement d'autres pistes cyclables, qui seront créées au gré des travaux de rénovation de la voirie.

Elle souhaite également la création d'une **voie verte** sur l'ancien chemin de fer reliant Epoisses à Venarey-les-Laumes.

Sur l'ensemble des ménages de la communauté de communes des Terres d'Auxois, **88 %** disposent d'un **véhicule individuel** soit 6 415 véhicules. Ce taux d'équipement des ménages en véhicule particulier est supérieur à la moyenne du département de la Côte-d'Or qui est de 82,8%. La part des ménages ayant une seule voiture est de 47,4 % alors que la part des ménages ayant deux véhicules est de 35,4 %. Cette différence s'explique par la prédominance de communes rurales sur la communauté de communes qui nécessite que les particuliers soient équipés d'un véhicule pour l'accès aux différents services.

Concernant la mobilité pour le travail, 78 % des actifs utilisent un véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail. Cette donnée est cohérente avec la motorisation des ménages. Au niveau national 74 % des actifs en emploi utilisent un véhicule pour se rendre au travail et cette valeur passe à 90 % au niveau de la région Bourgogne-Franche-Comté.

L'INSEE a publié un dossier sur les déplacements domicile-travail en Bourgogne-Franche-Comté en décembre 2020. Ce document montre que plus « d'un navetteur sur cinq parcourt au moins 50 km pour se rendre au travail », la communauté de communes est fortement concernée par cette situation. Aussi, une partie des actifs (plus de 10 % à 20 %) parcourt plus de 50 kilomètres pour se rendre au travail.

Ces données révèlent l'importance et la sensibilité des particuliers par rapport aux différentes mesures qui peuvent être prises sur la mobilité, expliquant une partie de l'importante consommation énergétique de ce secteur.

La mobilité est le premier poste de consommation énergétique de la communauté de communes avec 69 % sur l'ensemble. Les véhicules légers et deux roues représentent 48 % des consommations.

L'état des lieux des infrastructures de mobilités vertes fait ressortir 5 infrastructures pour véhicules électriques (IRVE) dont une hors d'usage et un **projet de station gaz naturel pour véhicules à l'horizon 2022 sur l'aire d'autoroute de Gisse-le-Vieil (spécifique pour les poids lourds car carburant envisagé GNL gaz naturel liquéfié).**

A noter que la conversion vers des véhicules de type électrique, hydrogène, bioGNV n'impactent pas les consommations énergétiques dans la mobilité mais permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et polluants, action favorable à l'environnement.

En 2017, 2 150 actifs viennent quotidiennement travailler sur la CCTA (34% de l'ensemble des actifs travaillant sur le territoire).

2 510 actifs résident sur la CCTA sortent quotidiennement du territoire pour aller travailler.

En 2017, la voiture reste le principal moyen de transport utilisé pour se rendre sur le lieu de travail. Plus de 9 actifs sur 10 de la CCTA ne travaillant pas sur leur commune de résidence, utilisent leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail, les autres utilisent les transports en commun (4%) ou un deux roues (2%).

Sur la CCTA, comme dans la plupart des territoires, la voiture est le mode de déplacement domicile/travail le plus utilisé. Or, l'acquisition du permis est souvent difficile pour les jeunes issus de ménages en situation de difficultés sociales et économiques.

Dans l'objectif de soutenir la massification de la rénovation énergétique en direction des particuliers, la communauté de communes des Terres d'Auxois souhaite faciliter l'accès aux services d'information sur le sujet avec un relais local. Une action visera à promouvoir et accompagner la rénovation énergétique de l'habitat privé au travers d'une structure d'animation locale en échangeant avec l'espace info-énergie (démarche de conseiller FAIRE) pour la mise en place d'une animation locale. Des jours en présentiel seront proposés dans certaines communes, afin de favoriser le remplacement des chaudières fioul et propane pour le patrimoine privé. La mise en place d'une structure d'animation via Bourgogne Energies Renouvelables (BER – espace info-énergie) pour l'assistance à destination des particuliers sur la rénovation énergétique sera une action intégrée dans les orientations stratégiques de la CCTA.

Emissions de gaz à effet de serre hors puits (Pouvoir de Réchauffement globalG) par habitant, par secteur

Combien de milliers de tonnes équivalent CO2 sont relâchées localement dans l'atmosphère selon le secteur d'émission ?

Indicateurs	CC des Terres d'Auxois	France
Total	21,9	6,7
Agriculture	10,12	1,32
Autres transports	0,27	0,1
Déchets	0,37	0,22
Energie	0,18	0,34
Industrie hors énergie	0,52	1,25
Résidentiel	0,93	0,96
Routier	8,95	1,91
Tertiaire	0,57	0,6

Source : Citepa 2018, Inventaire territorialisé des émissions de GES 2016 ; Insee, RP 2016

Sur le territoire de la CCTA 348 260 tonnes équivalent CO2 sont relâchées localement dans l'atmosphère *(source : Inventaire national spatialisé (INS) des émissions PA/GES, 2012)*

Ce sont les secteurs de l'agriculture et routier qui émettent le plus d'équivalent Co2 par habitant avec respectivement 10,12 tonnes et 8,95tonnes.*Source : Citepa 2018, Inventaire territorialisé des émissions de GES 2016 ; Insee, RP 2016*

c) Viser l'autonomie énergétique du territoire, en développant les énergies renouvelables décarbonnées

La communauté de communes des Terres d'Auxois a délibéré au cours de son assemblée générale du 16 novembre dernier pour faire appel au SICECO afin de réaliser un diagnostic de transition énergétique. Ce diagnostic intègrera notamment les points ci-dessous :

- logements privés (répartition des logements par vecteur énergétique en fonctions des données disponibles) ;
- patrimoine public connu par le SICECO dans le cadre de sa mission CEP (consommation énergétique par typologie de bâtiments, mairies, gymnase ... et préconisation de travaux) ;
- mobilité durable (consommation énergétique locale, bornes IRVES) ;
- énergies renouvelables (productions existantes, projets d'ENR (méthanisation, bois, éolien, solaire, géothermie, hydroélectricité) ;

L'intérêt est de poursuivre et développer les actions de maîtrise et économie d'énergies ainsi que le développement d'énergies renouvelables sur le patrimoine public en lien avec les compétences du SICECO.

Les principaux postes de consommation énergétique du territoire sont :

- le transport routier ;
- le résidentiel ;
- le tertiaire ;
- l'agriculture.

Le transport est le premier poste de consommation énergétique du territoire (70%) ce qui montre le besoin important de mobilité des personnes sur le territoire, contre une part plus restreinte au niveau du département (44%).

Concernant le secteur résidentiel, la part est de 13% et semble moins importante en comparaison du département. Néanmoins, lorsque la consommation de ce secteur est rapportée en valeur par habitant, la valeur est supérieure à la moyenne départementale (7,74 MWh/hab toutes énergies pour la CCTA et 7,04 MWh/hab pour le département de la Côte-d'Or).

L'étude de l'évolution des consommations montre une diminution tous secteurs confondus de 11% entre 2008 et 2018 (environ 120 GWh). Cette réduction repose principalement sur le secteur résidentiel qui baisse de 45 GWh soit - 27 % de consommation et le tertiaire baisse de 21 GWh soit - 21 %, la baisse du secteur routier représente 60 GWh soit - 8 %. A noter que seul le secteur industriel augmente sur cette période (+ 2 GWh).

Les produits pétroliers apparaissent comme la première source d'énergie consommée sur le territoire avec 78 % des consommations, à mettre en lien avec la consommation énergétique importante liée à la mobilité.

Les diminutions des consommations énergétiques concernent l'électricité (-20 %), les énergies renouvelables (- 17 %), cette baisse est liée à l'évolution de la rigueur climatique (températures moyennes avec des années plus froides ou plus douces).

Le secteur résidentiel représente le 2^{ème} poste de consommation énergétique du territoire avec 13 % des consommations, soit 122 GWh en 2018.

Le premier poste de dépense énergétique dans le secteur résidentiel est l'électricité pour l'ensemble des usages pour 37 %, ensuite le 2^{ème} poste correspond aux énergies renouvelables (bois, solaire, pompe à chaleur). Les produits pétroliers sont le 3^{ème} poste de consommation avec 22 % et concerne les autres usages que la mobilité (chauffage fioul, propane ...).

Dans le cadre de ces missions d'accompagnement des communes et de la communauté de communes, le SICECO dispose de données sur les consommations énergétiques du patrimoine public pour les communes qui adhèrent au « suivi CEP (conseiller en énergie partagée) ».

Actuellement, 12 communes sont en suivi CEP et 28 en projet suivi CEP ce qui représente 53% des communes de la communauté de communes. Les données actuellement exploitables concernent 15 communes pour un total 86 bâtiments dont un de la communauté de communes (au total 122 bâtiments référencés dont 36 écartés pour des raisons techniques).

L'étude des données disponibles des 15 communes et 86 bâtiments permet d'analyser les consommations par vecteurs énergétiques ainsi que par leurs usages ainsi les principales observations sur le patrimoine public sont les suivantes :

- Gaz naturel 1^{ère} énergie consommée par le patrimoine public avec 63 % dont 94 % de cette énergie est utilisée pour le chauffage
- L'électricité est la 2^{ème} énergie utilisée avec 24 % principalement pour l'électricité spécifique à 72 % (autre à 44 % avec l'éclairage à 28 %), ensuite le chauffage à 22 % puis l'eau chaude sanitaire pour 6 %
- Les autres vecteurs énergétiques Gaz propane (6 %), fioul domestique (5 %), bois-énergie (2%) sont principalement utilisée pour la production de chaleur pour le chauffage

Concernant le chauffage, celui-ci représente 76 % des consommations énergétiques avec la répartition suivante par vecteur énergétique : 78 % provient du gaz naturel, 7 % de l'électricité, 7 % du fioul, 5 % du gaz propane et 3 % du bois-énergie.

L'analyse des données montre que les bâtiments sur la commune de Semur-en-Auxois sont des bâtiments importants et consommateurs d'énergies. La commune de Semur-en-Auxois est par ailleurs la seule desservie en gaz ce qui apporte un biais sur la répartition des consommations énergétiques pour les autres communes du territoire de la communauté de communes.

Ainsi, les informations ci-dessous concernent uniquement 14 communes et 55 bâtiments en ôtant les sites sur la commune de Semur-en-Auxois. L'analyse des éléments permet de faire ressortir les informations suivantes sur le patrimoine public des communes rurales principalement :

- L'électricité est la 1^{ère} énergie consommée avec 33 % principalement pour l'électricité spécifique (*électricité utilisée pour les services qui ne peuvent être rendus que par l'électricité. Dans l'électricité de façon plus large, il y a le chauffage, l'éclairage, l'eau chaude sanitaire*) à 60 % (autre à 33 % avec l'éclairage à 27 %), ensuite le chauffage à 35 % puis l'eau chaude sanitaire pour 5 %

Les cours de l'Armançon et du Serein, situés à l'est d'Auxerre, sont les deux grands affluents de l'Yonne. Leurs bassins versants, situés en tête de bassin de la Seine constituent 40% de la surface du bassin de l'Yonne.

Le fonctionnement des cours d'eau et certaines activités dépendantes de la ressource en eau ayant été fortement impactés durant ces dernières sécheresses, la volonté de se doter d'un outil d'organisation du territoire face à l'aléa climatique en pleine évolution a émergé en parallèle de la démarche de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Armançon. Dans ce cadre, le Syndicat du Bassin du Serein (SBS) et le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA) ont décidé de s'associer pour porter un Projet de Territoire pour la Gestion de l'eau (PTGE) sur l'ensemble des bassins versants du Serein et de l'Armançon.

La gestion de la rareté de la ressource en eau est abordée à travers des orientations préventives, à savoir :

- Résorber et prévenir les déséquilibres globaux des ressources en eau souterraine ;
- Assurer une gestion spécifique par masse d'eau ou partie de masse d'eau souterraine ;
- Protéger les nappes stratégiques à réserver pour l'alimentation en eau potable future ;
- Résorber et prévenir les situations de pénuries chroniques des masses d'eau de surface ;
- Améliorer la gestion de la crise lors des étiages sévères ;
- Prévoir une gestion durable de la ressource en eau.

Les principales orientations du PTGE sont :

- Limiter les effets de l'urbanisation sur la ressource en eau et les milieux aquatiques ;
- Adapter les pratiques pour réduire les demandes en eau ;
- Garantir un équilibre pérenne entre ressources en eau et demandes ;
- Définir les modalités de création de retenues et de gestion des prélèvements associés à leur remplissage, et de réutilisation des eaux usées ;
- Assurer une gestion spécifique dans les zones de répartition des eaux ;
- Protéger les ressources stratégiques à réserver pour l'alimentation en eau potable future ;
- Anticiper et gérer les crises de sécheresse ;

Données issues du Projet de Territoire pour la gestion de l'eau Serein et Armançon – Version provisoire Septembre 2021.

Le SMBVA s'est engagé dans un projet de Territoire pour la gestion de l'eau Serein-Armançon (PTGE), son diagnostic met en évidence qu'en 2019, 6 500 personnes ont connu des tensions sur l'eau potable, pouvant s'inscrire jusqu'à l'alimentation par camion-citerne.

Les débits d'étiage descendent vite en-dessous des débits minimum biologiques.

Les usages en eau en sont impactés et deviennent impactants, des difficultés d'abreuvement du bétail sont recensés lors des sécheresses et les saisons de navigation sont arrêtées prématurément.

Depuis 1988, le changement climatique impacte déjà les ressources en eau :

- ↳ - 10 % de débit annuel pour l'Armançon,
- ↳ - 38 % de débit en septembre pour l'Armançon,

↳ - 42 % de débit en septembre pour le Serein.

Le PTGE est un outil permettant de répondre aux enjeux quantitatifs dans une démarche globale et construite sur un périmètre cohérent. Il a pour objet de rechercher un équilibre entre besoins et ressources en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques et en anticipant le changement climatique.

Il intègre l'enjeu de préservation de la qualité des eaux et aboutit à une préservation des prélèvements par usage (alimentation en eau potable, irrigation, abreuvement du bétail, protection contre le gel des vignes, process industriel, navigation), enfin, il mobilise des solutions en privilégiant les actions dites « sans regret ».

Sources Diaporama SMBVA – Réunion des Présidents des EPCI adhérents au SMBVA du 17 septembre 2021.

Le syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan (SESAM) met en place un dispositif de suivi de la quantité et de la qualité de l'eau et de ses captages, afin de mieux anticiper l'approvisionnement en eau potable par les interconnexions. Il doit gérer et entretenir ses infrastructures liées notamment à l'alimentation en eau potable. La CCTA et le SESAM sont précurseurs dans les domaines que sont l'instrumentation ou la recherche de fuites. Sur le territoire, le taux de rendement des réseaux est d'environ 75 %.

La sécheresse des dernières années a engendré des déficits d'eau sur les ressources de plusieurs communes du secteur de Vitteaux et donc des difficultés à approvisionner en eau potable la population que ce soit en qualité ou en quantité. De prochains aménagements seront réalisés à Dampierre-en-Montagne, Villy-en-Auxois, Uncey-le Franc, Soussey-sous Brionne, Gissey le Vieil et Thorey-sous-Charny. Ces travaux font suite à la création d'une interconnexion depuis le réseau d'eau potable du SESAM à Vitteaux vers plusieurs communes présentant des manques d'eau chroniques. En effet, l'eau est menacée par le réchauffement climatique et les périodes récurrentes de sécheresse doivent être prises en considération.

Le SESAM intervient le territoire de l'Auxois-Morvan Côte-d'Orien soit 95 communes.

Sources CR- Réunion des Présidents des EPCI adhérents au SMBVA du 17 septembre 2021

e) Préserver et reconquérir la biodiversité



Entre 2009 et 2019, 155,4 hectares ont été artificialisés, ce qui représente 0,2% de la part de la surface artificialisée sur le territoire.

Partie : AGRO-ÉCOLOGIE : Les chiffres de l'artificialisation des sols sur mon territoire

Quelle proportion de mon territoire a été artificialisée ? Combien d'hectares cette artificialisation représente-t-elle ?

Indicateurs	CC des Terres	
	d'Auxois	France
Nombre d'hectares artificialisés entre 2009 et 2019 (hectares)	155,4	276342,9
Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2019 (%)	0,2	0,4

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2009-2019 –

La particularité du territoire est d'être un territoire rural qui est le fruit de la présence d'espaces naturels ou tout du moins non urbanisés. Ainsi, 78,8 % de la surface de la CCTA est occupée d'espaces agricoles et 19,1 % de l'espace est boisé. La CCTA est donc un territoire très peu bâti puisque 1,9% de sa surface est classée comme artificialisée, se concrétisant principalement par de l'habitat individuel.

Part des surfaces selon l'occupation du sol (en %)

Quelle proportion de mon territoire les zones artificialisées occupent-elles ?

Indicateurs	CC des Terres	
	d'Auxois	France
Territoires artificialisés	1,9	5,3
Territoires agricoles	78,8	51,1
Forêt et milieux semi-naturels	19,1	30,6
Zones humides	0	0,5
Surfaces en eau	0,1	0,8

Source : CORINE Land Cover - CGDD-SDES, 2018

Le nombre de producteurs engagés, sur le territoire de la communauté de communes des Terres d'Auxois, dans des productions agricoles biologiques est de 31 exploitations (Source : Agence Bio, 2019 – 2019).

Lauréate de l'appel à projet de l'office français de la biodiversité, la commune de Semur-en-Auxois, est la seule commune retenue en Côte-d'Or à mettre en œuvre ce dispositif. Une application est proposée pour permettre d'identifier et répertorier, depuis son smartphone, les espèces animales et végétales. Un partenariat est engagé avec la ligue de protection des oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté.

Depuis les années 1970, la préservation de la biodiversité et des milieux naturels est devenue une préoccupation majeure de la politique environnementale de l'union européenne. Le réseau **Natura 2000** du Morvan englobe 3 sites, couvrant environ 638 km² pour tout ou partie du parc naturel régional du Morvan sur 82 des 117 communes qui le composent, soit environ 19 % de son territoire. Les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne.

f) Evoluer vers l'agroécologie et une alimentation saine et locale



Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or s'est engagé dans une démarche à tous les niveaux de la chaîne pour une alimentation plus saine, de proximité et respectueuse de notre environnement. Soutenir la production locale, maintenir l'activité en milieu rural, assurer un approvisionnement de qualité aux Côte-d'Oriens et conforter les liens entre producteurs et consommateurs sont autant d'enjeux que le Conseil Départemental de la Côte-d'Or souhaite relever pour garantir une alimentation durable. Dans le cadre de son projet alimentaire territorial, le conseil départemental de la Côte-d'Or s'est notamment engagé à accompagner les stratégies alimentaires infradépartementales en fonction des besoins identifiés sur les territoires.

La Communauté de communes des Terres d'Auxois a marqué sa volonté de s'inscrire dans la démarche d'une alimentation saine et durable aux côtés du Conseil Départemental de la Côte-d'Or en délibérant en faveur d'une charte d'engagement portant sur les politiques alimentaires cohérentes et structurantes. La CCTA souhaite se doter d'une politique alimentaire territoriale dont les axes de travail préalablement identifiés sont :

Les axes de travail envisagés dans un premier temps sur le territoire sont :

- Servir des repas de qualité pour les enfants dans les cantines scolaires et les bénéficiaires du portage de repas, sur la base de productions locales, en encourageant notamment, les groupements de producteurs locaux, tout en réduisant les déchets qu'ils s'agissent du gaspillage alimentaire ou des emballages et en réduisant si possible le bilan carbone et éduquer le goût aux enfants ;

- Soutenir et favoriser l'installation de maraîchers sur le territoire ;
- Soutenir les petites unités de transformation de production locales adossées à des exploitations agricoles (exemple la filière laitière et la transformation de produits issus de cette production, dans le cadre de circuits courts et locaux) ;
- Promouvoir la consommation et soutenir la distribution de produits locaux sur les marchés alimentaires, fonctionnant tout au long de l'année, afin d'assurer un revenu régulier aux producteurs.

Pour affiner les réflexions sur les axes de travail pré-identifiés, un diagnostic du système alimentaire territorial a été lancé en septembre 2021 pour un rendu prévisionnel en début d'année 2022. A l'issue de cette phase, les élus seront amenés à déterminer les orientations de la stratégie alimentaire territoriale, desquelles découleront la formalisation du plan d'actions.

Pour assurer l'intégralité de la mission, de l'élaboration du diagnostic au déploiement opérationnel des actions retenues, la CCTA bénéficie d'une mise à disposition d'ingénierie du conseil départemental de la Côte-d'Or.

Par ailleurs, un collectif de producteurs, via un appel à manifestation d'intérêt porté par le projet alimentaire territorial du Pays Auxois Morvan, s'est rapproché de la CCTA pour la mise en place d'un distributeur de produits locaux sur le territoire (œufs, farine, légumes...). Les membres du Conseil Communautaire ont émis un avis favorable sur la mise en place et le financement de ce dispositif au cours de l'assemblée générale du 16 novembre 2021. Cet outil, va permettre, entre autre, de proposer un drive de produits locaux dont les habitants du territoire rural pourront bénéficier. Les produits proposés permettent ainsi au plus grand nombre d'accéder à une alimentation locale et de qualité.

Le caractère innovant de cette démarche permet ainsi à la collectivité de s'engager dans une démarche de reterritorialisation du système alimentaire intercommunal. Le rendu du diagnostic sur le système alimentaire territorial sera l'occasion pour la CCTA de se positionner sur une demande de reconnaissance officielle de sa stratégie en projet alimentaire territoriale auprès du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

g) Développer l'économie circulaire / le recyclage des déchets



La communauté de communes des Terres d'Auxois a validé son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en novembre dernier. Ce programme consiste en la mise en œuvre, par les acteurs du territoire, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic de territoire. Ce programme sera valide du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2027. L'objectif vise à éviter de produire des déchets par la prévention et le réemploi, d'augmenter la valorisation matière ainsi que la valorisation énergétique des déchets.

Le diagnostic territorial, la matrice atouts, faiblesses, opportunités et menaces du territoire ainsi qu'un sondage réalisé par le Conseil Départemental en janvier 2021

sur les pratiques d'économie circulaire des Côte-d'Oriens ont permis de construire un programme d'actions ciblées et adaptées aux caractéristiques du territoire. Ces éléments ont servi à identifier les leviers et les freins externes susceptibles d'accélérer ou de ralentir la mise en œuvre de ce programme, à dégager les priorités et les hiérarchiser ainsi qu'à déduire les grands axes d'intervention. Les axes du PLPDMA ont été sélectionnés en fonction de la compatibilité avec le contexte local et leur facilité de mise en œuvre sur le territoire, ainsi, la CCTA souhaite s'engager vers les axes-ci-dessous :

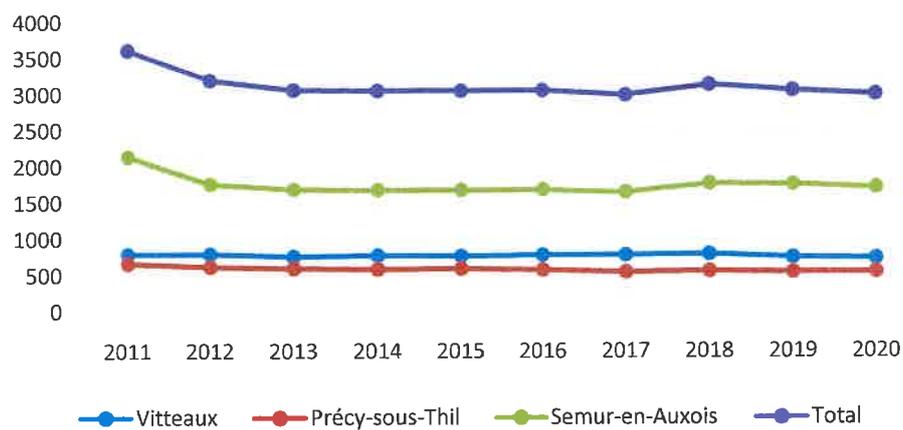
- Etablir un diagnostic des déchets et des pratiques de la CCTA et de ses établissements ;
- Actions de sensibilisation des acteurs des administrations publiques à la prévention des déchets ;
- Développer la communication du service environnement ;
- Intervenir auprès du public scolaire ;
- Sensibiliser le grand public sur la réduction des déchets à travers des campagnes de communication ;
- Généraliser la redevance incitative sur l'ensemble du territoire ;
- Mettre en place des actions de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire à destination des ménages ;
- Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective ;
- Inciter et accompagner les restaurateurs à l'usage du « gourmet bag » ;
- Renforcer le compostage individuel et collectif dans les habitations hors bourg ;
- Etudier des opérations de biodéchets existantes et définir des actions transposables aux habitations des centres bourgs du territoire ;
- Encourager le jardinage au naturel pour réduire la quantité de déchets verts ;
- Renforcer le dispositif « Stop Pub » ;
- Mettre en place une concertation entre les gros producteurs et la CCTA pour le tri, la collecte, la valorisation des biodéchets.

Sources : PLPDMA CCTA

Afin de répondre aux obligations de la loi NOTRe sur l'obligation d'harmoniser le service de gestion des déchets au 1^{er} janvier 2022, la CCTA a validé ses nouveaux modes de collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables. La mise en place de la redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI), actuellement pratiqué sur le secteur de l'ancienne communauté de communes du Sinémurien sera étendu à l'ensemble du territoire.

La CCTA s'inscrit ainsi dans une politique globale de développement durable. Cette redevance s'appuie sur le principe du producteur-payeur, plus un foyer produit de déchets non recyclables, plus il contribuera au financement du service. Cette redevance a pour finalité d'inciter les usagers à réduire leur production de déchets ainsi que des modes de collecte des flux Ordures Ménagères Résiduelles et emballages plastiques.

Evolution des tonnages d'ordures ménagères (2010-2019)



Partie 2

ORIENTATIONS STRATEGIQUES



Les orientations retenues, en lien avec les réunions de concertation autour du projet de territoire de l'automne 2021, sont les suivantes :

- un territoire où il est aisé de travailler,
- un territoire avec des services de première nécessité de qualité en proximité,
- un territoire connu et reconnu comme un territoire où il fait bon vivre.

Ces orientations stratégiques sont déclinées en objectifs généraux et en objectifs opérationnels, plus précis, auxquels répond un plan d'actions. Certaines de ces actions correspondent à plusieurs objectifs et certains objectifs opérationnels sont la traduction de différentes orientations stratégiques.

La communauté de communes des Terres d'Auxois étant un territoire rural vieillissant, elle doit avant tout permettre à sa population active de pouvoir rester en lui offrant travail, services, et ce qui fait la différence dans cette concurrence territoriale : un cadre de vie de très bonne qualité. Cela lui offrira également l'opportunité d'attirer de nouveaux habitants et convaincra les jeunes, partis pour leurs études et premières expériences professionnelles, de revenir. Cette ambition d'une dynamique démographique vertueuse est au cœur du projet de territoire 2022-2032 exposé ci-après.

Orientation 1 : Un territoire où il est aisé de travailler

Premier facteur permettant l'installation ou de rester en tant qu'actif sur le territoire : le travail. Il s'agit de **créer de bonnes conditions d'accueil des entreprises** que ces dernières viennent de l'extérieur ou soient le fruit d'une dynamique entrepreneuriale interne. Pour répondre aux besoins de main d'œuvre de ces entreprises, il est impératif de **permettre aux jeunes du territoire d'acquérir les compétences que celles-ci recherchent**. Or, le diagnostic fait état d'un fort taux de chômage des jeunes sur le territoire.

Par ailleurs, compte-tenu de la localisation idéale du territoire par rapport aux axes ferrés ou routiers, il doit **saisir l'opportunité du développement du travail nomade** en permettant le travail pour partie dans les métropoles et pour partie, voire intégralement, en Terres d'Auxois.

Enfin, le territoire sera d'autant plus attractif que les personnes ne s'en sentiront pas prisonnier et considéreront qu'elles peuvent « tester » leur vie en son sein pour une courte durée. Cela implique de ne pas avoir à recourir systématiquement à l'achat de son logement. Pour ce faire, les collectivités devront **rénover et encourager la réalisation de logements locatifs adaptés aux demandes actuelles des jeunes et des actifs**.

Objectif 1 : Créer de bonnes conditions d'accueil des entreprises

1.1 Créer ou étendre des zones d'activités non concurrentielles entre elles	Inscrire le tissu économique dans un développement dynamique, équilibré et durable - Extension de la zone artisanale de Semur-en-Auxois (CCTA) Création d'une zone d'activité à la sortie d'autoroute (CCTA)
1.2 Réhabiliter des friches réemployables pour l'activité économique	Remise en état de la décharge des inertes en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques au sol (CCTA) – aussi en 17.4
1.3 Favoriser la mobilité durable des entreprises	
1.4 Communiquer auprès des entreprises et des administrations sur les atouts du territoire et les facilités d'installation	Maintien des services de la gendarmerie – Développement de la politique d'accueil (CCTA)
1.5 Soutenir les projets de création, développement, reprise d'entreprises et favoriser leur mise en réseau	
1.6 Echanger avec les acteurs de l'emploi sur les repérages d'entreprises en difficulté dans le cadre du dispositif transitions collectives	

Objectif 2 : Permettre aux jeunes du territoire d'acquérir les compétences recherchées par les entreprises

2.1 Agir pour prévenir les risques liés au numérique pour les enfants et les jeunes	
2.2 Mailler le territoire de lieux pour la jeunesse et "aller vers" les jeunes	
2.3 Faire connaître et valoriser les métiers de l'industrie et artisanaux auprès des jeunes	
2.4 Développer les compétences d'expression, notamment des jeunes, en lien avec les bibliothèques	
2.5 Encourager la tenue de formations en proximité sur le territoire	

2.6 Travailler avec la Région pour faciliter la mobilité des élèves entre leur domicile et leur établissement scolaire spécialisé ou du supérieur	
2.7 Relayer, promouvoir et soutenir toute mesure dédiée à l'insertion et à l'emploi des jeunes	
2.8 Promouvoir le recours à l'apprentissage et aux contrats aidés sur le territoire	

Objectif 3 : Saisir l'opportunité du développement du travail nomade

3.1 Travailler avec la Région pour développer les liens aux gares de Montbard et Les Laumes-Alésia	
3.2 Inciter au co-voiturage pour les trajets domicile-travail	Agir pour le développement des mobilités douces entre le domicile et le travail – répondre aux besoins du quotidien et développer l'offre touristique(CCTA) – aussi en 11.3
3.4 Créer des tiers-lieux et des espaces de co-working dotés d'installations numériques performantes	Développement économique (Epoisses)
3.5 Accompagner le déploiement de la fibre et de la téléphonie mobile sur le territoire pour en faire un levier d'attractivité	

Objectif 4 : Rénover et encourager la réalisation de logements adaptés aux demandes actuelles des jeunes et des actifs

4.1 Réhabiliter des logements communaux et contribuer à les rendre plus sobres énergétiquement	<p>Réhabilitation bâtiments communaux (Courcelles-lès-Semur)</p> <p>Réalisation d'habitat social – basse consommation (Epoisses)</p> <p>Rénovation du bâtiment de la mairie (Lantilly) – aussi en 17.3</p> <p>Isolation thermique de deux logements communaux (Massingy-les-Vitteaux)</p> <p>Réaménagement du bâtiment principal : rénovation d'un logement et création d'un second logement (Montigny-Saint Barthélemy)</p> <p>Réhabilitation de 7 logements communaux</p>
--	---

	<p>(Précy-sous-Thil)</p> <p>Rénovation énergétique du bâtiment communal 38, rue Hubert Languet (Vitteaux)</p> <p>Rénovation d'un logement pour étudiants (Semur-en-Auxois)</p>
4.2 Encourager le développement de l'offre locative privée d'appartements sobres énergétiquement dans les bourgs hors locations touristiques	Promouvoir les démarches pour réduire les consommations énergétiques du secteur résidentiel
4.3 Encourager le développement de l'offre locative de maisons sobres énergétiquement dans les villages hors locations touristiques	

Orientation 2 : Un territoire avec des services de première nécessité de qualité en proximité

Le territoire est actuellement bien maillé en services de première nécessité (services publics, offre de soins, commerces alimentaires de proximité...). Néanmoins, il faut rester vigilant quant à leur maintien, à leur niveau de qualité et à leur répartition sur le territoire.

Concernant ce dernier point, dans un territoire étendu et rural comme celui de la Communauté de communes des Terres d'Auxois, la proximité joue un rôle important. Si l'habitant doit souvent se déplacer pour accéder au service, il faut également **rapprocher le service de l'utilisateur**.

Il est primordial de pouvoir proposer aux habitants des services de première nécessité de qualité qu'il s'agisse de **l'offre de santé**, de **l'accès à l'eau potable** ou **des services aux familles** qui permettent à ces dernières de travailler sereinement.

Enfin, une attention particulière doit être portée aux services aux **plus fragiles**, qu'il s'agisse des seniors, compte-tenu du vieillissement de la population annoncé, des personnes en situation de handicap ou en situation de précarité.

Objectif 5 : Rapprocher le service de l'utilisateur

5.1 Permettre aux habitants d'avoir, sur le territoire, des interlocuteurs pour l'ensemble des organismes publics	Aménagement de l'Espace France Services (Vitteaux)
5.2 Former les habitants aux usages du numérique afin de faciliter leur accès aux droits	Développement du service numérique nomade à Epoisses (CCTA)
5.3 Encourager le maintien et le développement des commerces dans les villages et dans les centres des bourgs	Développement des commerces et des services (Epoisses) Café épicerie multiservices (Missery) Réhabilitation de l'ancien petit Casino en immeuble mixte (Vitteaux)
5.4 Soutenir l'implantation de lieux de sociabilité alternatifs	Réhabilitation bâtiments communaux (Courcelles-lès-Semur) Transfert et aménagement espace de rencontre et loisirs (Montigny-Saint Barthélemy) Réhabilitation de la salle Saint Auxile (Précysous-Thil) Espace Culturel de rencontres et de Loisirs « La Scie » (Villy-en-Auxois) Création d'un espace de travail partagé pour les associations dans l'ancienne salle de motricité

	(Vitteaux)
--	------------

Objectif 6 : Maintenir et conforter l'offre de santé du territoire

6.1 Communiquer sur les services de santé existants	
6.2 Agir pour le maintien des services de santé proposés sur le territoire, notamment par le centre hospitalier R. Morlevat	
6.4 Encourager l'installation de médecins spécialistes et généralistes	Réhabilitation d'un bâtiment en maison médicale pluridisciplinaire (Vitteaux)
6.5 Mettre en place des actions et communiquer sur le "bien vieillir"	

Objectif 7 : Maintenir des services aux familles de qualité et en proximité

7.1 Promouvoir les services aux familles existants et orienter les familles vers les services appropriés	
7.2 Réhabiliter ou construire des locaux adaptés aux publics accueillis et sobres d'un point de vue énergétique sur l'ensemble du territoire	<p>Construction d'un multi-accueil à Semur-en-Auxois (CCTA)</p> <p>Acquisition, rénovation énergétique et réhabilitation du bâtiment du SIVU d'Epoisses pour les services péri et extra scolaires (CCTA)</p> <p>Extension de la restauration scolaire de Précysous-Thil (CCTA)</p> <p>Rénovation énergétique du SIVOS de Précysous-Thil (SIVOS de Précysous-Thil)</p> <p>Rénovation énergétique de l'école élémentaire Champlon (Semur-en-Auxois)</p> <p>Ecole (Clamerey)</p> <p>Rénovation énergétique des écoles du Rempart (Semur-en-Auxois)</p> <p>Rénovation énergétique de l'inspection académique (Semur-en-Auxois)</p>
7.3 Améliorer la formation des professionnels de la petite enfance et de l'enfance	
7.4 Servir des repas de qualité en restauration scolaire sur la base de	Elaborer et déployer une stratégie alimentaire territoriale à l'échelle de la CCTA (CCTA) – aussi

productions locales	en 15.1
7.5 Travailler avec la Région pour faciliter la mobilité des élèves entre leur domicile et leur établissement scolaire spécialisé ou du supérieur	
7.6 Agir pour prévenir les risques liés au numérique pour les enfants et les jeunes	<i>Programme d'actions en cours de réalisation par le conseiller numérique de la CCTA</i>

Objectif 9 : Prendre soin des plus fragiles

9.1 Adapter le bâti et les pratiques pour accueillir des enfants porteurs de handicaps dans les structures petite enfance et enfance	Recrutement d'un agent à temps plein au multi-accueil de Vitteaux à compter du 23/11/2021 pour l'accueil de deux enfants porteurs de handicap (CCTA)
9.2 Améliorer l'accessibilité physique de l'espace public et des équipements communaux et communautaires existants	Création de places de stationnement au crématorium de Semur-en-Auxois (CCTA) Agrandissement de la salle multi services avec création de toilettes pour handicapés (Forléans) Transfert de la mairie dans l'ancien presbytère (Lacour d'Arcenay)
9.3 Favoriser le maintien à domicile des seniors	Développement de l'offre de transport à la demande pour les seniors et les travailleurs – Aide à l'acquisition de véhicule électrique – Agir pour le développement des mobilités douces (CCTA) – aussi en 9.8
9.4 Encourager le développement de l'offre locative adaptée aux seniors en cœur de bourgs	Réalisation d'habitat social – basse consommation (Epoisses)
9.5 Soutenir le développement des sports "doux" et de maintien en bonne forme, accessible aux publics fragiles et âgés, sur tout le territoire	
9.6 Mettre en place des partenariats entre collectivités et avec l'Etat pour accompagner au mieux les habitants en situation de précarité	
9.7 Développer une commande publique responsable pour soutenir l'insertion par l'activité économique	
9.8 Permettre la mobilité des personnes fragiles et en situation de précarité pour l'accès aux services de première	Développement de l'offre de transport à la demande pour les seniors et les travailleurs – Aide à l'acquisition de véhicule électrique – Agir pour le développement des mobilités douces

nécessité	(CCTA) – aussi en 9.3
-----------	-----------------------

Objectif 10 : Permettre l'accès de tous les habitants à une eau potable de qualité tout au long de l'année

10.1 Limiter les pollutions de l'eau d'origine agricole	<i>Actions sur l'enjeu de la préservation de la qualité des eaux à venir, via le PTGE du SMBVA et du bassin du Serein (CCTA)</i>
10.2 Développer des alternatives ou supprimer les pratiques fortement consommatrices d'eau potable	Rénovation durable des canalisations du VVF – Le Val Larrey - afin d'assurer une maîtrise des consommations d'eau (CCTA)

Orientation 3 : Un territoire connu et reconnu comme un territoire où il fait bon vivre

Le territoire possède un patrimoine architectural et naturel très riche. Il propose à ses habitants un **cadre de vie très qualitatif** qu'il s'agit de préserver car, une fois l'emploi et les services de premières nécessités assurés, c'est bien sur cet avantage concurrentiel que les territoires se différencient.

Le **tourisme** est une composante du développement économique mais il permet aussi de **faire connaître le territoire** à des personnes qui pourraient souhaiter s'y installer par la suite et, par effet miroir, de rendre une fierté aux habitants qui vivent déjà dans ce cadre.

La beauté du bâti et des paysages ne suffit pas. Le territoire doit apparaître comme dynamique pour que ses habitants s'y sentent bien. Or, les Terres d'Auxois ont l'ambition de proposer **des activités et animations artistiques et culturelles de qualité, d'encourager la pratique sportive et le « bien manger » en lien avec la production locale et la consommation en circuits courts**. Il s'agit aussi de facteurs pour rester en bonne santé, y compris pour une population âgée.

Enfin les habitants seront d'autant plus fiers d'appartenir à un territoire que celui-ci prendra en charge et saura anticiper les nouveaux défis liés au dérèglement climatique. Le développement durable oriente toutes les politiques publiques répondant aux objectifs vus précédemment et apparaît clairement dans les ambitions de **réduction de la production des déchets** et de **réduction de la consommation d'énergies fossiles couplée à l'augmentation de la production d'énergies renouvelables** du territoire.

Objectif 11 : Promouvoir et maintenir le cadre de vie très qualitatif du territoire

11.1 Réaménager les centres des bourgs	Aménagement d'interfaces paysagères au sein de la commune (Vitteaux) <i>Projets à venir de Semur-en-Auxois et Vitteaux dans le cadre de Petites villes de demain</i>
11.2 Aller à la reconquête des logements vacants au centre des bourgs	<i>Projets à venir de Semur-en-Auxois et Vitteaux dans le cadre de Petites villes de demain</i>
11.3 Créer au sein des quatre bourgs des voies pour les mobilités douces et cheminements piétons, notamment sur les trajets domicile-école et domicile-travail	Aménagement de l'espace (Epoisses) Création d'un parking en entrée de ville et développement des mobilités douces entre ce point et le centre-ville (Semur-en-Auxois) Agir pour le développement des mobilités douces entre le domicile et le travail – répondre aux besoins du quotidien et développer l'offre

	touristique (CCTA) – aussi en 3.2
11.4 Restaurer et donner une seconde vie au patrimoine architectural classé ou inscrit	Restauration et aménagement de la tour de la Gehenne (Semur-en-Auxois) Réhabilitation de l'espace Liberté (Semur-en-Auxois)
11.5 Veiller au maintien des éléments typiques des paysages de l'Auxois	
11.6 Agir en faveur de la biodiversité	Construction de la maison de l'eau par le SESAM à Semur-en-Auxois (SESAM)

Objectif 12 : Faire connaître le territoire et ses atouts grâce au tourisme

12.1 Faire connaître la destination et améliorer la mise en valeur des sites touristiques stratégiques	
12.2 Renforcer l'offre touristique des sites touristiques stratégiques	Réhabilitation du site de la ferme du Hameau en vue de développer une université ouverte des arts et de la culture de l'Auxois Morvan et d'y étendre une structure à vocation culturelle, pédagogique et sociale ouverte à tous (CCTA) Création d'un centre d'interprétation du fromage (Epoisses)
12.3 Développer le potentiel touristique autour du cyclotourisme	
12.4 Améliorer la qualité d'accueil sur les sites touristiques stratégiques	Installation de toilettes autonettoyantes sur le site du Lac de Pont (CCTA)
12.5 Faciliter l'organisation de séjours touristiques individuels sur le territoire	Installation de signalétique touristique (CCTA)

Objectif 13 : Continuer de proposer des activités et animations artistiques et culturelles de qualité

13.1 Développer les compétences d'expression, notamment des jeunes, en lien avec les bibliothèques	
13.2 Faciliter l'accès au livre papier et numérique	Rénovation énergétique du musée et de la bibliothèque (Semur-en Auxois)
13.3 Déployer une programmation régulière, accessible et de qualité au théâtre	

13.4 Encourager la pratique musicale	Construction d'une école de musique à Semur-en-Auxois (CCTA)
13.5 Soutenir la diffusion cinématographique	Rénovation et équipement de la salle Guéniot, salle de cinéma (Vitteaux)

Objectif 14 : Encourager la pratique sportive

14.1 Maintenir en bon état, adapter et améliorer l'efficacité énergétique des équipements sportifs	Rénovation énergétique et extension de l'espace Gilbert Mathieu à Vitteaux (CCTA) Abords du gymnase (Précy-sous-Thil) Sol du gymnase (Précy-sous-Thil) Rénovation de la salle polyvalente et construction des vestiaires de football (Vitteaux) Rénovation des vestiaires des gymnases Jean Louis Pineau et Charles Gally (Semur-en-Auxois)
14.2 Installer des équipements en libre-service favorisant la pratique sportive	Aménagement d'un espace touristique et de loisirs (Epoisses)
14.3 Soutenir l'adhésion des habitants à des clubs sportifs	
14.4 Soutenir le développement des sports "doux" et de maintien en bonne forme sur tout le territoire	

Objectif 15 : Encourager le "bien manger" en lien avec la production locale et la consommation en circuits courts

15.1 Servir des repas de qualité en restauration scolaire sur la base de productions locales	Elaborer et déployer une stratégie alimentaire territoriale à l'échelle de la CCTA (CCTA) – aussi en 7.4 Réaménagement de bureau dans les locaux CCTA (CCTA)
15.2 Eduquer les enfants au goût et lutter contre l'obésité infantile	
15.3 Soutenir et favoriser l'installation de maraîchers sur le territoire	<i>Projet à venir dans le cadre de la stratégie alimentaire territoriale (CCTA)</i>
15.4 Soutenir les petites unités de transformation de production locale adossées à des exploitations agricoles	<i>Projet à venir dans le cadre de la stratégie alimentaire territoriale (CCTA)</i>
15.5 Promouvoir la consommation et soutenir la distribution des produits	Développement des commerces et des services (Epoisses)

locaux en vente directe et circuits courts	Projet à venir dans le cadre de la stratégie alimentaire territoriale (CCTA)
--	--

Objectif 16 : Réduire la production de déchets sur le territoire

16.1 Devenir une communauté de communes exemplaire en matière de prévention des déchets	Gérer et valoriser les déchets – PLPDMA (CCTA)
16.2 Sensibiliser les scolaires et le grand public à la réduction des déchets	Gérer et valoriser les déchets – PLPDMA (CCTA)
16.3 Sensibiliser les scolaires et le grand public au tri des déchets	Création de plateformes de points d'apports volontaires 4 flux (60 plateformes) sur le territoire de la CCTA (CCTA)
16.4 Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration, restauration collective et au sein des foyers	Gérer et valoriser les déchets – PLPDMA (CCTA)
16.5 Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	Gérer et valoriser les déchets – PLPDMA (CCTA)
16.6 Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	Gérer et valoriser les déchets – PLPDMA (CCTA)

Objectif 17 : Réduire la consommation d'énergies fossiles et augmenter la production d'énergies renouvelables

17.1 Encourager le développement de l'offre locative privée d'appartements sobres énergétiquement dans les bourgs hors locations touristiques	Promouvoir les démarches pour réduire les consommations énergétiques du secteur résidentiel (CCTA)
	Inciter au développement des énergies renouvelables décarbonnées (CCTA)
17.2 Encourager le développement de l'offre locative de maisons sobres énergétiquement dans les villages hors locations touristiques	Promouvoir les démarches pour réduire les consommations énergétiques du secteur résidentiel (CCTA)
	Inciter au développement des énergies renouvelables décarbonnées (CCTA)
17.3 Réhabiliter ou construire des locaux adaptés aux publics accueillis et sobres d'un point de vue énergétique sur l'ensemble du territoire	Installation d'une solution de confort d'été dans la salle de recueillement du crématorium de Semur-en-Auxois (CCTA)
	Réduire les consommations énergétiques du patrimoine public (CCTA)

	<p>Inciter au développement des énergies renouvelables décarbonnées (CCTA)</p> <p>Transition énergétique (Epoisses)</p> <p>Rénovation du bâtiment de la mairie (Lantilly) – aussi en 4.1</p> <p>Réaménagement et réhabilitation du bâtiment principal : rénovation thermique globale et réaménagement de la mairie (Montigny-Saint Barthélemy)</p> <p>Poursuite de l'éco-rénovation du bâtiment d'hébergement de la gendarmerie : isolation phonique et thermique des parties communes (Vitteaux)</p> <p>Rénovation énergétique de la salle Ciney (Semur-en-Auxois)</p>
<p>17.4 Développer le photovoltaïque sur les bâtiments publics et sur des sites non adaptés à d'autres activités</p>	<p>Remise en état de la décharge des inertes en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques au sol (CCTA) – aussi en 1.2</p>
<p>17.5 Limiter le développement de l'éolien par mitage</p>	
<p>17.6 Encourager l'acquisition de véhicules électriques ou hydrogènes par les collectivités et la mise en place de bornes de recharge</p>	<p>Acquisition d'un véhicule électrique pour le portage de repas aux aînés à domicile (CCTA)</p> <p>Inciter et suivre le développement de la mobilité verte sur le territoire intercommunal (CCTA)</p>